

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**L'APPORT DE LA DIASPORA À L'ÉGARD DE LA LUTTE CONTRE LA
VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS UN CONTEXTE POST-CONFLIT EN
AFRIQUE**

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE DU PROGRAMME DE MAITRISE EN SCIENCES
SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT**

CONCENTRATION DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PAR

IRÈNE LUSIKILA NKENGE

AUTOMNE 2024

RÉSUMÉ

La diaspora africaine a souvent mené des actions sur le développement dans leur pays d'origine, aussi bien dans le domaine économique, socioculturel, politique qu'environnemental. Il s'avère que la question de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit, principalement le viol, est un fléau qui cause des conséquences réelles sur la vie des femmes et entrave leur développement ainsi que la sécurité et la paix. Il est vrai que ce sujet a longtemps fait l'objet de plusieurs recherches dans la littérature.

Notre étude porte sur l'apport de la diaspora à l'égard de la lutte contre la violence faite aux femmes dans leur pays d'origine dans un contexte de post-conflit. Un des objectifs de notre étude est de comprendre les raisons qui justifient l'absence de la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit dans les actions et projets de développement de la diaspora africaine du Québec. Nous pouvons constater que plusieurs pays d'Afrique sortent des conflits armés. En outre, ces genres de sévices persistent et se poursuivent dans la période post-conflit.

Menée au Québec et dans la région Gatineau-Ottawa, cette recherche qualitative a pour but de saisir suivant l'approche genre et développement, la portée et les motivations qui orientent les projets de la diaspora africaine. Cette étude des cas repose sur une observation de cinq associations de la diaspora africaine du Québec qui nous permettra d'examiner leur réalité distincte en catégorisant les différentes similitudes observées en fonction de leurs missions et objectifs.

Les résultats révèlent que plusieurs facteurs concourent au manque d'intérêt de la diaspora à mener des actions dans le domaine de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit. Il s'agit notamment du manque de financement adéquat, la complexité de l'intervention, l'invisibilité des victimes par honte ou crainte de représailles, le manque de compréhension « genre et développement » des associations dirigées par des hommes, etc.

Mots-clés : diaspora, violences faites aux femmes, genre, développement.

ABSTRACT

The African diaspora has often led development actions in their country of origin, in the economic, socio-cultural, political and environmental fields. It turns out that the issue of violence against women in a post-conflict context, mainly rape, is a scourge that causes real consequences on the lives of women and hinders their development as well as security and peace. It is true that this subject has long been the subject of several research studies in the literature.

Our study focuses on the contribution of the diaspora to the fight against violence against women in their country of origin in a post-conflict context. One of the objectives of our study is to understand the reasons that justify the absence of the issue of violence against women in a post-conflict context in the activities and projects of the African diaspora in Quebec. We can see that several African countries are emerging from armed conflicts. In addition, these types of abuse persist and continue in the post-conflict period.

Conducted in Quebec and the Gatineau-Ottawa region, this qualitative research aims to understand, using the gender and development approach, the scope and motivations that guide African diaspora projects. This case study is based on an observation of five associations of the African diaspora in Quebec that will allow us to examine their distinct reality by categorizing the different similarities observed according to their missions and objectives.

The results reveal that several factors contribute to the diaspora's lack of interest in taking action in the area of violence against women in a post-conflict context. These include the lack of adequate funding, the complexity of the intervention, the invisibility of victims due to shame or fear of reprisals, the lack of understanding of "gender and development" by associations led by men, etc.

Keywords: diaspora, violence against women, gender, development

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement ma directrice, Charmain Levy à qui je présente ma sincère reconnaissance pour son soutien et son accompagnement. Son orientation parsemée de beaucoup de patience m'a donné de bonnes raisons de continuer.

Je remercie vivement Stéphanie Demers, doyenne des études pour avoir agi avec promptitude à mon égard pour m'accommoder, en m'accordant une largesse de prolongation hors du commun.

Mes remerciements vont particulièrement vers mon cher époux pour son soutien et ses encouragements. Je ne manquerai de remercier le service administratif du département de sciences sociales, particulièrement Maude Bélanger-Côté, technicienne du département pour le travail de coordination abattu à l'ombre.

À toute ma famille biologique, je dédie ce travail.

TABLE DE MATIÈRE

L'APPORT DE LA DIASPORA À L'ÉGARD DE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS UN CONTEXTE POST-CONFLIT EN AFRIQUE	i
INTRODUCTION	1
I. Les actions de la diaspora africaine du Québec dans les pays d'origine.....	5
1.1 État des connaissances sur les actions de la diaspora africaine dans leurs pays d'origine	5
1.1.1 Contexte de la diaspora africaine au Québec	6
1.1.2 L'intervention de la diaspora africaine dans le développement économique	10
1.1.3 L'intervention de la diaspora africaine dans le développement socioculturel	11
1.1.4 L'intervention de la diaspora africaine dans le domaine politique.....	12
1.1.5 Intervention de la diaspora africaine dans le projet d'appui au développement	13
des communautés africaines établies à l'étranger	13
1.2 Les différentes sortes de violences faites aux femmes.....	14
1.2.1 La violence faite aux femmes	15
1.3 Problématique.....	17
1.4 Pertinence de la recherche	19
1.4.1 La pertinence sociale.....	19
1.4.2 La pertinence scientifique	21
1.5 Les objectifs de recherche.....	22
1.6 Hypothèse de recherche	25
2 CADRE THÉORIQUE	27
2.1 Présentation de la théorie	28
2.1.1 Approche Genre et développement	28
2.2 Définitions des concepts	31
2.2.1 Concept de la diaspora.....	31
2.2.2 Le concept de la « violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit »	33
2.2.3 Le concept « genre »	35
2.2.4 Définition du concept développement	36
3 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	38
3.1 Type de recherche.....	38
3.1.1 L'étude de cas.....	39
3.2 Population à l'étude : les associations de la diaspora africaines établies au Québec	40

3.3	Critères de recrutement.....	41
3.4	Type et taille de l'échantillon.....	41
3.5	Méthodes de collecte des données	42
3.5.1	Les entrevues semi-dirigées.....	43
3.6	Déroulement de la recherche	44
3.7	Dimension éthique	44
3.8	Analyse des données et interprétations des résultats.....	45
3.9	Limites de la méthodologie.....	46
4	ANALYSE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE	47
4.1	Description des participants	48
4.1.1	Profil des associations	49
4.1.2	Les objectifs et missions des associations.....	49
4.2	Les causes qui entravent l'orientation des actions la diaspora africaine vers la question de la violence faite aux femmes, particulièrement le viol dans un contexte post-conflit	50
4.2.1	Un sujet tabou, présentant des obstacles et barrières et avec des motivations et intérêts.....	50
4.2.1.1	Perceptions de la violence faite aux femmes dans les pays d'origine selon nos.....	51
4.2.1.2	Un sujet tabou.....	52
4.2.1.3	Un sujet fortement enclin à des obstacles et barrières.....	53
4.2.1.4	Les intérêts et motivations des actions de la diaspora	54
4.2.2	L'invisibilité des femmes	55
4.2.3	Les inégalités liées au genre « homme -femme ».....	58
4.2.4	Différentes manières pour la diaspora de répondre par des actions sur la question de la violence faite aux femmes.	60
5	INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	61
5.1	Rappels des questions de recherche et des hypothèses	62
5.2	Pourquoi cette abstinence d'assistance?.....	63
5.3	Les raisons évoquées.....	67
	CONCLUSION.....	69
	ANNEXES	72
	ANNEXE 1	73
	CONSENTEMENT À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE :.....	75
	ANNEXE 2	76
	ANNEXE 3	78
	ANNEXE 4	81

ANNEXE 582
BIBLIOGRAPHIE83

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

N.U : Nations-Unies

MST : maladie sexuellement transmissible

ONU : Organisation des Nation-Unies

APD : Aide publique au développement

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : Produit intérieur brut

ONG : Organisation non gouvernementale

GRDR : Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural

CECI : Centre d'étude et de coopération internationale

HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

CEDPA: The center for Development and Population Activities.

VS: Violence sexiste

IASC: Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action.

Le Comité permanent interorganisations (Français)

MONUSCO : la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo

OIM : Organisation internationale pour les Migrations.

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

ONU : Organisation des Nations-Unies

FoGG : Friends of Gender Group

FNSF : Fédération nationale Solidarité Femmes

INTRODUCTION

Selon une étude démographique réalisée par les Nations Unies en 2017, « plus de 258 millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance. Ces migrants internationaux représentent plus de 3,4% de la population mondiale. » tel s'intitule un article publié par l'institut national d'études démographiques le 28 mars 2018. (My diaspora, 2022). Cette estimation n'a quasiment pas changé en 2020 avec 281 millions des migrants internationaux dans le monde, équivalant à 3,6 % de la population mondiale. (McAuliffe, M. et L.A. Oucho, 2024). Cela étant, bien que ces personnes ne représentent qu'une infime proportion de la population mondiale, il n'en demeure pas moins que l'émigration est irréversible pour de multiples raisons et implique la difficulté pour un peuple, après avoir effectué le départ de son pays vers un autre pour s'y établir, de renoncer à ses sources ou d'effacer les traces du passé. Selon Agboli, C. (2017, p.86) « contrairement à la croyance populaire, il a rarement existé des territoires ethniquement homogènes ». Cela démontre à suffisance que quelques personnes au monde vivent dans les pays où elles ne sont pas nées, étant donné que le monde contemporain se trouve à une époque de mondialisation où il est pratiquement impossible de ne trouver qu'un peuple d'une seule souche dans un État. Dans le même ordre d'idées, en 2002, Florence Martin et Isabelle Favre (P. 16) affirment que « Ces traces sont vues non pas comme appartenant à une nation ou une culture spécifique à racine unique, mais comme une inscription du devenir de cette racine dans les mouvements de ses déplacements autour du monde. » Ceci explique la raison pour laquelle le peuple déplacé fait toujours référence au pays d'origine. Ce phénomène nous fait penser à la *diaspora* dont l'étymologie nous indique non seulement qu'il signifie dispersion, mais aussi qu'elle est intimement liée aux interactions entre les populations dispersées avec le pays d'origine (Matondo Nkenda. M, 2014). Pour ainsi dire, « le terme diaspora désigne la dispersion d'un peuple dans différents pays du monde. Aujourd'hui, par extension, la diaspora désigne aussi le résultat de la dispersion, c'est-à-dire l'ensemble des membres d'une communauté dispersés dans plusieurs pays. » (My diaspora, op.cit.)

Le simple fait de désigner cette dispersion comme un *phénomène* migratoire et le fait de l'ériger en communauté diasporique, explique la raison pour laquelle nous désignerons l'ensemble des membres par la diaspora au singulier, en l'occurrence la diaspora africaine. Cette diaspora est née du dynamisme démographique dont les détails seront étayés dans la section consacrée au Contexte de la diaspora africaine au Québec. Dans notre recherche, nous nous intéressons à l'apport de la diaspora africaine « francophone » de la province du Québec, spécifiquement dans la région Gatineau-Ottawa, à l'égard de

la lutte contre les violences faites aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique. Nous précisons francophone, car c'est la langue commune du Québec et, au Québec à cause de la grande présence des migrants, car « d'une manière générale, on note une augmentation considérable des communautés africaines dans la province de Québec (955 Ivoiriens, 1 550 Camerounais, 1 720 Rwandais, 1 175 Burundais, 3 835 Congolais, 1 380 Mauritanais, etc.). » (Drescher, M. 2008p.54).

D'une part, l'identité africaine qui nous caractérise explique les raisons intrinsèques de notre sentiment d'appartenance à la diaspora africaine et révèle en même temps notre intérêt sur le sujet intitulé « l'apport de la diaspora à l'égard de la lutte contre la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique ». Le choix du sujet a donc été déclenché par le questionnement de ce que serait l'apport de la diaspora africaine établie au Québec sur la lutte contre les actes de violence perpétrés à l'endroit des femmes dans leur pays d'origine dans un contexte post-conflit, d'autant plus que cet aspect s'inscrit pertinemment bien dans la discipline du développement international. Selon l'Académie de droit international humanitaire et des droits de l'homme de Genève (<https://geneva-academy.ch.translate.google/galleries/today-s-armed-conflicts? x tr sl=en& x tr tl=fr& x tr hl=fr& x tr pto=rq#first>)

« plusieurs pays d'Afrique ont connu des conflits armés, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Mali, la Mozambique, le Nigéria, Le Sénégal, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. » En outre, la même source rapporte que l'Afrique compte 35 conflits armés non internationaux. Par-là, nous voulons illustrer que le terme post-conflit ne peut être justifié sans tenir compte du préalable de l'existence d'une période de conflit armé. Puisque

Le vocabulaire et les catégories d'analyses liées au post-conflit relèvent d'abord d'un registre opérationnel, défini et utilisé par les acteurs internationaux pour décrire les situations de risque, de construction ou consolidation de la paix (notion de peace building, lancée par Boutros Boutros-Ghali à l'Organisation des Nations Unies en 1992). (Dorier-Apprill, E., & Joncheray, M. 2013).

Cela dit, nous nous mettons d'accord sur le fait que chaque conflit armé dans un État engendre des victimes de viol pendant et après le conflit. Car, selon Apprill, E., & Joncheray, M. (2013, p.117) « les violences perdurent ici même après le dernier cessez le feu. L'étude de Mukakayumba, É. (1995) met en lumière les supplices que vivent les femmes dans cet environnement. Cependant, le problème s'intensifie beaucoup plus en période post-conflit qu'en temps de guerre dans la mesure où cette

violence « dure aussi longtemps que dure le conflit et se prolonge après que celui-ci a pris fin officiellement » p.149. De surcroît, « la cruauté physique associée au viol ne se limite pas à l'acte physique immédiat; elle engendre des conséquences aussi désastreuses que les traumatismes psychologiques, la propagation des maladies transmises sexuellement (MTS), les grossesses indésirées, la mise au monde des enfants indésirés » et tout ce qui va avec. En effet, on réalise souvent les dégâts causés par un événement qu'après que celui-ci ait déjà eu lieu. Compte tenu des retombées de ces actes de violence et la nécessité d'aide que requiert les femmes victimes, nous nous sommes basés sur le contexte post-conflit d'autant plus que, conformément aux prescrits du site womemwin, l'après-conflit est une « situation de conflit dans laquelle la guerre ouverte a pris fin. De telles situations restent tendues pendant des années ou des décennies et peuvent facilement retomber dans la violence à grande échelle. » (Henry, Y. (s.d), paragr.4).

Cela étant, la notion de post-conflit mériterait une attention particulière quant à sa définition dans la littérature.

Défini par les Nations unies, le concept de « post conflit » désigne un modèle idéal de transition après une guerre, au sein duquel institutions internationales, États et acteurs civils, privés et associatifs œuvreraient ensemble pour surmonter les tensions et (re)construire une paix durable (peace-building dans le jargon international). (Cattaruzza, A., & Dorier, E. 2015 p.6).

Dans un autre ordre d'idées, Agbodjan, E. D. (2007, p. 229) reprend la définition de la notion de post-conflit de la manière suivante, « selon la définition de Geetha Nagarajan, la période qui commence dès la signature d'un accord de paix et pendant laquelle la majorité de la population vivrait en sécurité. Il est ainsi subdivisé en trois périodes: the imediate, the early et the late post-conflit [ILO, 1999, p. 12]». Dorier-Apprill, E., & Joncheray, M. (2013) avancent, pour leur part, que « dans une première phase du post-conflit, l'État est de retour dans les départements via ses fonctions de pacification, de contrôle territorial et de monopole de la violence légitime ». Dans ce contexte, nous constatons que la notion du post-conflit est intimement liée à la violence la plus courante, qui est souvent le viol subit en période de conflits armés et la majorité des victimes sont repérées après la guerre. Elles sont ainsi nombreuses à en vivre les conséquences, d'où notre intérêt porté sur elles dans ce contexte.

D'autre part, notre implication au sein des associations féminines dans notre pays d'origine, la République démocratique du Congo, a suscité notre motivation pour le thème axé sur l'apport de la diaspora et nous a conduit à porter un intérêt particulier sur les femmes victimes de violence sexuelle

dans un contexte post-conflit étant donné que le pays continue à en endurer les conséquences jusqu'à ce jour. Cependant, le champ d'études de la diaspora est tellement vaste, bien que couvrant particulièrement la question des circulations humaines. Il se trouve qu'il englobe aussi bien les aspects liés à l'économie des pays du Sud, que des aspects inhérents à l'intégration des personnes immigrées dans leurs pays d'accueil. Sur ce point, la revue de littérature nous en dira plus.

Dans cette étude, nous nous proposons de nous intéresser aux activités des associations de la diaspora africaine du Québec essentiellement, en y associant également la région Gatineau-Ottawa. La nature et la portée des activités de ces dernières mettront en lumière l'importance qu'elles accordent sur la question de la violence faite aux femmes dans leurs pays d'origine dans un contexte post-conflit. Cela, à travers les projets réalisés pour améliorer les conditions de vie des femmes dans ce contexte. Les initiatives de la diaspora africaine, réunie en associations, entreprises au bénéfice des femmes victimes de violence dans un contexte post-conflit, feront l'objet de nos investigations.

Pour commencer, nous présenterons succinctement l'ensemble du mémoire ainsi que les différentes divisions. Notre travail sera divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre portera sur les actions de la diaspora africaine du Québec dans le pays d'origine. Ce chapitre comporte six sections parmi lesquelles l'état des connaissances sur les actions de la diaspora africaine dans leur pays d'origine; les différentes sortes de violence faite aux femmes; la problématique; la pertinence de la recherche : les objectifs de la recherche et de l'hypothèse de recherche. Le chapitre deux s'en suivra et portera sur le cadre théorique qui nous servira de base en vue d'appuyer la méthodologie choisie. Ce chapitre s'attardera sur la présentation de la théorie ainsi que la définition des concepts. Le troisième chapitre porte sur la démarche méthodologique. C'est dans ce chapitre que nous aborderons le type de recherche; les critères de recherche; le type et taille de l'échantillon; la méthode de collecte des données; le déroulement de la recherche; la dimension éthique; Analyse des données et l'interprétation des résultats ainsi que la limite de la méthode. Par la suite, le chapitre quatre portera sur l'analyse des résultats de recherche au sein de laquelle nous épingleons la description des participants, les causes qui entravent l'orientation des actions de la diaspora africaine vers la question de la violence faite aux femmes, particulièrement le viol dans un contexte post-conflit ainsi que les différentes manières pour la diaspora de répondre par des actions sur la question de la violence faite aux femmes. Le chapitre cinq qui portera sur l'interprétation des résultats fera un retour sur la question de recherche et les

hypothèses et répondra à la question de savoir pourquoi cette abstinence d'assistance ainsi que les raisons évoquées. La conclusion sera le dernier point.

I. Les actions de la diaspora africaine du Québec dans les pays d'origine

Ce chapitre introductif présente les lignes fondamentales de la problématique qui ont motivé la raison d'être de cette étude. La structuration de cette problématique de recherche implique un état de connaissance adéquat de la nature et du type des projets ou actions menées jusqu'ici par la diaspora africaine dans leur pays d'origine. Il convient de préciser que notre littérature sur la diaspora africaine et leurs actions est fondée sur un cadre purement international et pas exclusivement québécois. Ceci est indispensable pour une bonne interprétation et justification de notre objet d'études et permettra la mise en évidence des éléments clés essentiels à la formulation de notre question de recherche. Nous avons consulté la littérature française et quelques ouvrages en anglais. Notre recension des écrits est tirée des études des sciences sociales.

Nous situons notre recherche sur la période allant des années 1990 à ce jour.

1.1 État des connaissances sur les actions de la diaspora africaine dans leurs pays d'origine

Au premier abord, un état de connaissance est indispensable pour mieux comprendre le caractère quasiment « unidirectionnelle » de la sphère des activités de la diaspora africaine. Alors que les associations de la diaspora du Québec et de la région de Gatineau-Ottawa seront à la base de notre recherche, notre littérature sur la diaspora africaine et leurs contributions (actions) sera fondée sur un cadre international. En effet, il ressort de nos recherches que la diaspora africaine oriente ses projets vers des domaines de pratique courante que nous regroupons en quatre axes essentiels, tirés de la revue de littérature que nous développerons dans les pages qui suivent. Ces quatre

domaines d'actions, ainsi regroupés, constituent les principaux champs d'activités de la diaspora dans le développement.

Toutefois, il convient de souligner que les termes opérations, actions, rapports, interventions, projets, réalisations seront utilisés de manière interchangeable pour désigner les différentes « activités » effectuées par les groupes diasporiques dans leur pays d'origine.

Avant tout chose, une mise en contexte succinct de la diaspora africaine du Québec est de mise.

1.1.1 Contexte de la diaspora africaine au Québec

En tant que colonie de peuplement, le Canada est par essence un pays de diversité qui s'articule autour de l'immigration des peuples de plusieurs horizons à travers le monde parmi lesquels on retrouve plusieurs Africains. Au XX^e siècle, la littérature n'avait pas accordé à l'histoire des immigrants une attention aussi particulière qu'à nos jours, en l'occurrence ceux de l'Afrique subsaharienne. Car, avant les années 1990, très peu de recherches et études ont été publiées sur la présence des Africains ou des Noirs en général au Canada, selon les propos de J. Mensah 2002, JT Darden, 2004 et Owusu, 2006 (in JW. Frazier, et al. (2010, p.14) : « Cependant, malgré un intérêt croissant pour les « minorités visibles » au Canada, les géographes ont effectué très peu de recherches sur la diaspora noire et son impact sur le Canada. » [Notre traduction]. Néanmoins, la situation a changé depuis les années 1990 ainsi que l'attestent les propos de JW. Frazier, et al. (2010, p. 23) « les immigrants en provenance d'Afrique ont augmenté régulièrement, atteignant 139 770, soit 7,6 % de tous les immigrants de 1991 à 2001 » [notre traduction]. Quoi qu'il en soit, la montée de la présence de la population africaine au Canada n'est plus à démontrer. D'ailleurs, d'après les données de statistique Canada, « environ 52 935 immigrants noirs (ou trois personnes sur 10) au Québec sont de nouveaux arrivants au pays et ont été admis entre 2011 et 2016. Près de 6 d'entre eux sur 10 provenaient de pays africains, bien qu'Haïti demeure le principal lieu de naissance. » (2019).

Dans notre étude, il est question des populations africaines déplacées vers le Canada pour y élire domicile, que nous érigeons en « diaspora » et dont la définition sera étayée plus loin dans notre cadre théorique.

La plupart de membres de ces communautés de l'Afrique subsaharienne établis au Canada et particulièrement au Québec, se sont constitués en association, plate-forme ou regroupement communautaires, ou encore en réseau. Nous conceptualisons donc la diaspora comme une communauté en analysant ses champs actions comme cela a été le cas dans des études antérieures.

Ces regroupements communautaires de la diaspora ont mené des actions qui ont été documentées dans la littérature dans plusieurs domaines. Certains auteurs ont abordé les activités de la diaspora dans le domaine économique en mettant en avant l'enjeu économique pour le développement. D'autres encore ont exploité l'aspect scientifique des actions de la diaspora qu'ils représentent comme une « opportunité » pour les pays d'origine. C'est-à-dire que tous les potentiels en termes de savoir seront mis, pour ces auteurs, à profit pour le pays d'origine (Gaillard et Gaillard 1998 ; Assogba, Y. (2002). En dehors du champ économique et scientifique, les Africains de la diaspora mènent leurs actions vers d'autres multiples domaines. Il s'agit du domaine socioculturel, politique et les projets d'appui au développement des communautés africaines que nous développerons dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, les interventions des membres de la diaspora contribuent au développement de leur pays d'origine et font d'eux « des acteurs de développement » pour certains chercheurs, tandis que pour d'autres ils ne le sont pas, comme nous le développons ci-dessous.

En premier lieu, le courant qui intéresse notre étude est celui qui érige la diaspora en acteurs de développement. Nous pouvons le percevoir dans les travaux de Baby-Collin et al. (2009 p. 478) qui avancent que : « La création d'activités nouvelles associée au maintien de l'ancrage des migrants dans leur espace d'origine fait de ceux-ci des acteurs clés du développement local ». Dans le même ordre d'idées, Mimche et Tourère (2009), en observant leur pratique sociale, sont aussi d'avis que les interactions de la diaspora dans leur pays d'origine font d'elle les acteurs de développement lorsqu'ils affirment ceci : « En nous intéressant aux pratiques sociales qui sous-tendent la circulation migratoire et aux formes de transfert et capitalisation qu'elles génèrent, nous visons ici à mesurer la façon dont la mobilité [...] influence le développement et la polarisation des territoires locaux, conférant à ces individus de nouveaux statuts d'acteurs de développement local et de changement social dans les espaces d'origine » guillemet fermant (p. 80). Dans un autre ordre d'idées, Assogba, Y. (2002), dans ses recherches, tente de démontrer que les initiatives qu'entreprennent de la diaspora africaine les assimilent aux « les acteurs de développement » de leur pays d'origine. C'est pourquoi il spécifie que « dans le contexte de la mondialisation, où les migrations transnationales et internationales sont

considérées comme une mobilité géopolitique et géoéconomique, ces partenariats peuvent prendre une signification bien particulière pour l’Afrique, dans les rapports nord-sud, en matière de solidarité internationale et de développement. ». (2002, p. 99). Par ailleurs, pour prendre l’exemple de l’une des diasporas africaines, en l’occurrence celle du Burkina Faso, la littérature affirme que « la diaspora burkinabè constitue un des facteurs de développement au Burkina Faso, principalement via les transferts de fonds, mais aussi via des projets de développement local, d’investissement productif ou d’infrastructures. » (Les organisations, é. d. e. c. a. s. s., & France, d. e. 2018, p.6)

Nous considérons dans notre recherche que les membres de la diaspora sont des acteurs de développement tel que le reconnaissent ces auteurs.

Deuxièmement, alors que nous reconnaissons à la diaspora la qualité d’acteur de développement eu égard à leur dévouement et dynamisme à intervenir dans leurs activités dans les pays d’origine, certains auteurs en revanche critiquent cette conception, ne la reconnaissant pas comme telle pour diverses raisons. Nous disons dynamisme et dévouement à cause de la capacité que certains auteurs reconnaissent à la diaspora de se rallier pour une cause commune afin de contribuer à la résolution d’une situation particulièrement importante dans leur pays d’origine. Besson, E. (2008 p.28) le mentionne clairement dans son rapport en ces termes : « les diasporas constituent des “gisements de compétences” susceptibles de se mobiliser (au moins à titre temporaire) en faveur du développement de leurs pays ou régions d’origine. ». Parallèlement, Coulibaly, D. & Omgba, L. D. (2021) expliquent dans leurs recherches que, dans plusieurs pays africains, la diaspora a joué un rôle prédominant dans le développement de leurs pays par leur capacité d’opérer des changements susceptibles de renforcer une paix durable.

Le courant qui critique cette conception vue est soutenu par celui de Keïta (2009) qui estime que la diaspora n’est pas autonome. Pour lui, qui étudie la diaspora malienne, « pour atteindre les objectifs qu’elles se sont fixés, les organisations de migrants doivent se différencier de l’État et se constituer comme une société civile autonome. Elles doivent chercher à avoir leurs propres moyens d’action, revoir leurs principes d’organisation et se départir du clientélisme. C’est en cela que les migrants maliens pourraient être de véritables acteurs du développement » (p. 233). Dans un autre ordre d’idées, lors d’un communiqué de presse des Nations-Unies (ONU, 2006), la représentante de l’Arménie a avancé que, dans leurs efforts de développement, les diasporas devraient plutôt être impliquées en partenaires et comme nationaux sensibles aux problèmes de leurs pays qu’en acteurs de développement, car,

poursuit-elle « nous ne disposons d'aucun exemple concret et d'aucune statistique fiable sur le rôle des travailleurs migrants comme acteurs majeurs du développement ». Au cours de même assise, le directeur exécutif de la Fondation africaine pour le développement, Chukwu-Emeka Chikezie qui ne considère pas non plus la diaspora africaine comme des acteurs de développement argumente que, la diaspora africaine manque un cadre cohérent pouvant servir d'interface entre les organisations des pays d'accueil et les autorités basées dans le pays d'origine en vue de créer un contact pour la réalisation des actions susceptibles de faire d'eux des acteurs de développement. Pour lui, tant qu'il existera cet obstacle, il n'y a pas lieu de les considérer comme tels étant donné que, selon lui, « La grande difficulté que rencontrent les professionnels africains installés en Europe et Amérique du Nord vient d'abord de l'absence de structures de contact qui leur permettraient d'entretenir un dialogue avec les autorités de leurs pays d'origine [...] faudrait créer un cadre accueillant dans lequel les membres des diasporas puissent insérer leurs capacités ». Quoi qu'il en soit, cela n'est pas le pilier de notre étude.

En ce qui nous concerne, nous nous intéressons par contre à connaître les raisons pour lesquelles les membres de la diaspora, en tant qu'acteur de développement, ne retiennent-ils pas leur attention sur la question cruciale de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit? Et cela, en contribuant au développement de leur pays d'origine à travers des projets en faveur des femmes victimes dans un contexte post-conflit. Tel est la quintessence de notre objet d'étude.

Pourtant, la question de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflits est une question très importante et est une entrave au développement, tel que le révèle la déclaration et le programme d'action de Beijing de l'ONU Femmes (1995), adoptées en Chine en ces termes : « La violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. » (p.87) si bien qu'elle suscite un intérêt particulier. C'est pourquoi le conseil de sécurité des Nations-Unies, dans la résolution 1850 (2008) a fait un rappel de la « Campagne des Nations-Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit » qui se trouve être une initiative interorganisations ayant pour mission de sensibiliser à la violence sexuelle pendant et après les conflits armés et à y mettre fin à terme, « exhorte toutes les parties concernées, y compris les États membres, les organismes des Nations Unies et les institutions financières, à appuyer le développement [...] afin d'apporter durablement une aide aux victimes de violence sexuelle. » (Paragr.13). Aussi, contrairement aux objectifs du millénaire, qui sont très actifs sur la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'au gouvernement du Canada

qui axe le programme de développement international sur l'équité et le genre, la diaspora ne semble pas emboîter les pas de ces derniers. À ce sujet, Affaires Canada (2017) explique dans son préambule que ses priorités seront axées « sur l'égalité des genres¹ et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles » et souligne que ce volet « appuiera leurs efforts visant à réduire la violence sexuelle et fondée sur le genre², à renforcer les organisations féminines et les mouvements sociaux qui défendent les droits des femmes, leurs efforts [...] » (p. 9). La même source indique que la politique d'aide internationale féministe du Canada envisage « d'éliminer les obstacles à l'égalité des genres et d'aider à atteindre les Objectifs de développement durable. » (p. 9).

Les lignes qui suivent nous en diront plus sur les actions menées par la diaspora africaine vivant au Québec sur le développement dans divers domaines dans les pays d'origine.

1.1.2 L'intervention de la diaspora africaine dans le développement économique

Du point de vue économique, les transferts des fonds vers les familles d'origine ont été habituellement documentés dans les écrits de la diaspora africaine par plusieurs auteurs (Besson, E. 2008; Natoua, S.2018; Agbobli, C. 2017 Mullings, 2011). Ces multiples transactions demeurent l'outil de consolidation des liens que les membres de la diaspora africaine utilisent pour maintenir leur relation avec les membres de famille de leur pays d'origine. Ces derniers, ayant abordé le thème de la diaspora sous l'angle des transferts financiers, attestent à l'unanimité la supériorité de fonds des migrants affectés à leur pays d'origine sur l'aide publique au développement. D'ailleurs, en 2008, l'étude menée par Besson démontre qu'au niveau mondial, la somme officielle des transferts vers les pays en développement (221 milliards de dollars selon la Banque Mondiale) a atteint en 2006 plus du double de l'APD (104 milliards de dollars selon le comité d'aide au développement de l'OCDE).

Sur l'échiquier économique mondial, le montant officiel de transferts de la diaspora africaine a atteint en 2010, « plus de 40 milliards de dollars de fonds expédiés à des résidents de leur pays d'origine ou de leurs terres ancestrales. » (Banque Mondiale, 2011, cité dans Natoua, 2018, p.11). L'auteur poursuit en indiquant qu'en 2011, la Banque Mondiale rend explicite l'importance des transferts des migrants

¹ Le concept de « genre » est synonyme de « rapports sociaux de sexes » (Beaudet, P.2019p.135).

² Les genres comprennent les aspects sociaux, psychologiques, culturels et comportementaux du fait d'être un homme, une femme ou une autre identité de genre. <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/65-genre-gender>

par rapport au PIB et estime à près de 30% et près de 10% de PIB respectivement au Lesotho et au Togo, pour ne citer que ceux-là. Dans le même ordre d'idées, des recherches scientifiques institutionnelles, dont celle réalisée récemment par la Banque Mondiale, indiquent que les migrants participent activement à l'économie tant du pays d'accueil que du pays d'origine. De plus, cette institution spécifie par son récent rapport que les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 529 milliards de dollars en 2018, soit une progression de 9,6% par rapport au précédent record de 2017, à 483 milliards de dollars (Banque Mondiale, 2019). Ces recherches révèlent que l'apport économique de la diaspora à leur famille d'origine (restée au pays d'origine), contribue non seulement au développement micro-économique (c'est-à-dire à l'échelle familiale), mais aussi au développement macro-économique (au niveau international).

En dehors des transferts d'argent, ces liens se tissent également en termes « d'investissement en bien immobilier qui se matérialise dans l'achat de terrain, l'achat des matériaux de construction, l'embauche des travailleurs du domaine et la construction de la maison » (Agbobli, 2017 p. 151)

En somme, compte tenu de l'ampleur accordée au domaine de transfert de fonds, nous pourrions être portée à croire que ce dernier occupe une place prépondérante dans les actions menées par la diaspora africaine. Or, celle-ci exploite bien d'autres sphères en dehors des flux financiers. Ce qui nous conduit à aborder notamment le domaine social et culturel.

1.1.3 L'intervention de la diaspora africaine dans le développement socioculturel

Tandis que certaines recherches révèlent l'apport économique des migrants à leurs familles dans le pays d'origine, d'autres auteurs par contre présentent l'impact socioculturel des actions de la diaspora dans leurs pays d'origine. Ainsi, Maltez (2011) s'intéresse à démontrer que les rapports entretenus par les membres de la diaspora ont un impact tant positif que négatif sur la culture, la coutume, les mœurs, les croyances religieuses de leur famille d'origine. Selon l'auteur, les échanges matériels de la diaspora emmènent une transformation des mœurs et coutumes des membres de famille des pays d'origine qui sont portés à adopter les us et coutumes importés que leur miroitent les siens immigrés, au point de « devenir des obstacles à l'enrichissement de l'espace socioculturel dans les communautés d'origine des migrants » (p. 5). Il s'agit notamment de la croyance religieuse, les habitudes alimentaires, la musique, les cultures et les identités (valeurs, traditions, coutumes, mode de vie), utilisation des nouvelles technologies de communication, etc.). Dans le même ordre d'idées,

Castles (1997) pour sa part, insinue que les actions menées par les membres de la diaspora dans leurs pays d'origine occasionnent la grande partie des transformations sociales contemporaines si bien qu'il avance que « les migrations sont à la fois le résultat d'un changement global et une force puissante pour les changements ultérieurs, tant dans les sociétés d'origine que dans celles d'accueil. Ses impacts immédiats se manifestent au niveau économique, bien qu'il affecte également les relations sociales, la culture, la politique nationale et les relations internationales » (p. 1).

Toujours sur le plan socioculturel, d'autres études par ailleurs, traitent du rôle central joué par la diaspora africaine qui se constitue en associations en vue de s'occuper en même temps, et de l'intégration des membres de leurs communautés dans le pays d'accueil, et au développement du pays d'origine et tentent d'être actifs et présents ici et là-bas, selon une dynamique transnationale. (Maggi, J. & al 2013).

1.1.4 L'intervention de la diaspora africaine dans le domaine politique

Divers auteurs ont apporté leurs contributions sur les activités de la diaspora du point de vue politique. En effet, les conflits armés de certains pays du Sud ne laissent pas indifférents leurs ressortissants issus de groupes de la diaspora qui, étant impliqués dans la société civile, exercent leur influence sur la politique étrangère de certains gouvernements des pays d'accueil. Ainsi, Nielsen (2008) analyse l'implication politique des diasporas dans la société civile ainsi que leur influence et leur rôle sur la politique étrangère de certains gouvernements des pays d'accueil. La littérature sur la diaspora examine également les attitudes et les opinions de la diaspora face aux questions politiques de leur pays d'origine. En effet, Baird (2013) dans ses recherches parle des attitudes de la diaspora soudanaise du Canada à l'égard de conflits armés de leur pays d'origine. Vu que le Soudan vivait dans une division politique avérée, la population était ainsi séparée en deux camps : les marginalisés et le non marginalisé. De ce fait, l'auteur soutient dans son étude que l'appartenance régionale des uns à l'un des camps renforce la division des opinions entre les régions marginalisées et non marginalisées du Soudan quant au rôle de la société civile ou de l'intervention extérieure depuis le pays d'accueil pour le changement du régime au Soudan. Pour reprendre les propos de l'auteur, « les attitudes politiques distinctes de la diaspora soudanaise à l'égard des conflits actuels au Soudan, de l'intervention occidentale et de la démocratisation sont liées aux origines dans une région marginalisée ou non marginalisée du Soudan. » (p.49)

Yao (2017) par contre, présente une étude sur la diaspora sénégalaise qui milite à partir de leur pays d'accueil sur les enjeux politiques de leur pays d'origine à travers des revendications qui se traduisent par l'organisation des manifestations publiques. De même, Mukakayumba (1995) dans ses recherches sous forme de témoignage présente deux évènements commémoratifs qui ont marqué le premier anniversaire du début des massacres du Rwanda de 1994. Elle souligne l'implication de la diaspora rwandaise à travers l'organisation de deux jours de marche à Montréal en souvenir du génocide des Hutu et Tutsi (le 6 et 7 avril 1996). Dans un autre côté, Grossman (2019 p. 1273) dans ses recherches démontre que plusieurs autres auteurs ont abordé la question de la diaspora du point de vue politique, en mettant en avant [notre traduction] « la mobilisation politique pour (ou contre) les politiques de la patrie : d'abord le lobbying et le plaidoyer vis-à-vis du gouvernement hôte, des élites et des médias ; ensuite la participation à des organisations ou évènements pro patrie ainsi que la médiation entre les représentants de la patrie et les fonctionnaires du pays hôte ; enfin la protestation contre le régime politique de la patrie » (Carter 2005 ; Itzigsohn et al. 1999 ; Jaffrelot et Therwath 2007 ; Shain et Barth 2003 ; Wayland 2004).

Pour certains membres de la diaspora, les crises politiques sont à la base de leur départ des pays d'origine. Ils se constituent de ce fait en regroupement dans le pays d'accueil pour participer à l'amélioration du climat politique de leurs pays d'origine avec l'appui des organisations internationales de défense des droits de la personne (Assogba, 2008)

1.1.5 Intervention de la diaspora africaine dans le projet d'appui au développement des communautés africaines établies à l'étranger

Sur le plan socio-économique : ces actions concernent d'une part les actions de la diaspora perçues en termes d'élaboration de projet d'appui au développement des communautés africaines établies dans le pays d'accueil menées vers leurs pays d'origine (Assogba, 2002; Matondo Nkenda, 2014; Nour, 2017; Daum, 1998; Les organisations, é. d. e. c. a. s. s., & France, d. e. 2018; Kane, 2001). Ce dernier type d'actions rencontre l'optique vers laquelle est dirigée notre étude. C'est-à-dire que nous penchons nos recherches sur les interventions qu'a déjà réalisées la diaspora africaine dans le projet d'appui au

développement dans le pays d'origine. Cependant, le projet d'appui au développement de notre étude concerne la violence faite aux femmes dans leurs pays d'origine dans un contexte post-conflit.

Tel que l'indique notre recension des écrits, les membres de la diaspora s'intéressent beaucoup plus aux secteurs économiques, socioculturels, politiques, religieux ou de la construction (financement de l'immobilier) ou l'agro-industrie dans leurs actions pour développement dans leur pays d'origine. D'ailleurs plusieurs auteurs le confirment, notamment l'ONG international « Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural », qui indique que : « traditionnellement, les ressortissants de Sédhiou (région sénégalaise) vivant à l'étranger investissent prioritairement dans les domaines du social, du culturel, du religieux ou de la construction » (Grdr Migration-Citoyenneté-Développement, 2010). En outre, la Confédération Suisse (2002, p. 2) dans ses recherches rejoint notre analyse en mentionnant que l'appui prédominant de la diaspora dans le développement de leurs pays d'origine réside dans les transferts de fonds ainsi qu'à d'autres placements à caractère économique, en ces termes : « Le potentiel économique et socioculturel de la diaspora joue un rôle essentiel dans le développement des pays de provenance des migrants, dont les transferts d'argent à des proches et à des connaissances, ainsi que les investissements dans des petites entreprises stimulent l'économie sur place. » Ceci démontre à suffisance le caractère unilatéral et unidirectionnel de l'action de la diaspora.

Cette lacune de la littérature sur les activités de la diaspora quant à notre objet d'étude nous emmène à aborder la question de la violence faite aux femmes de manière succincte du point de vue globale en premier lieu, ensuite s'en suivra la distinction des différentes formes de violences faite aux femmes et enfin nous spécifierons la forme de violence dont il sera question dans notre étude.

Cela étant, les différents types de violences que nous verrons à la section suivante nous conduiront à spécifier le type de violence dont il sera question dans notre étude.

1.2 Les différentes sortes de violences faites aux femmes

Il s'avère de nos jours que, l'un des fléaux les plus dévastateurs dans le monde est la violence faite aux femmes qui, du reste, est devenue un phénomène notoire, sujet d'étude et d'investigation dans le développement international. Elle demeure une gangrène dans notre société et affecte tout genre de personnes aussi bien les hommes que les femmes. Certains auteurs en sont arrivés à la classer parmi l'un des problèmes sociaux majeur d'envergure de notre ère, menant à des conséquences souvent graves aussi bien pour les victimes que pour la société (Kenway & Fitzclarence, 1997; Cuillerier-Serre,

2013). Cependant, bien qu'étant un concept à connotation négative, la violence en soi n'est pas une fatalité (Freitas, 2017). Elle se présente sous plusieurs manières entraînant des conséquences néfastes.

La littérature nous présente plusieurs sortes de violences faites aux femmes. Il s'agit de la violence conjugale, l'agression sexuelle, la traite des femmes, les crimes d'honneur, la violence en temps de guerre, la violence verbale, la violence physique, la violence psychologique et sexuelle Rinfret-Raynor, Cantin, 1994; Laughrea, & al., 1996; Damant, Bélanger, & Paquet, 2000; Blais, 2018; Jaccoud, 2006; Rinfret-Raynor, & al. 2014. À cela peuvent s'ajouter également ces quatre types de violence qui ne sont pas nécessairement infligés aux femmes, mais restent tout de même des comportements répréhensibles. Il s'agit notamment de la violence politique, structurelle, symbolique et quotidienne (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004).

1.2.1 La violence faite aux femmes

La littérature nous présente plusieurs définitions de la violence. Nous en épingleons quelques-unes dans la présente sous-section.

- La violence en elle-même est définie comme « La force brutale exercée contre quelqu'un et qui évoque l'abus de force pour contraindre quelqu'un à faire quelque chose, la force brutale employée pour soumettre, en particulier dans l'expression « faire violence à quelqu'un ». (Corbet, 2000, p. 20)
- L'Organisation mondiale de la santé présente la violence comme étant :
« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations. » (OMS, 2002, p. 5)

Rappelons que la violence visée dans le cadre de notre étude concerne particulièrement celle subie par les femmes dans un contexte post-conflit et, en particulier, le viol. La notion « post-conflit » signifie en français après-conflit. Elle est une période transitoire entre la période de guerre et celle de paix. Comme déjà mentionné précédemment à notre introduction, le site womenwin indique que le post-conflit est une situation de conflit dans laquelle la guerre ouverte a pris fin. Cependant, bien qu'elle ait

pris fin, la situation demeure toujours tendue durant plusieurs années de suite suscitant ainsi des violences considérables principalement le viol.

L'alinéa 1 de la charte de la Fédération nationale Solidarité Femmes [FNSF], qui est un réseau regroupant les associations féministes engagées dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, reconnaît le caractère sociétal et universel de la violence à l'encontre des femmes qui touche toutes les catégories sociales. Cependant, certaines femmes sont plus exposées au risque de la subir que d'autres, notamment celles qui sont confrontées aux conflits armés. (bien que c'est le contexte post-conflit qui nous intéresse, il convient de préciser qu'il est tout à fait opportun de faire allusion aux conflits armés, car c'est de là que découle la source de violence auxquelles sont exposées les femmes). Cette charte affirme que ce phénomène est lié au statut inégalitaire que la société impose aux femmes depuis des décennies. Il est évident qu'aucune classe sociale n'est à l'abri de cette violation des droits humains qui s'accroît de plus en plus à travers le monde, selon que l'expliquent Rinfret-Raynor & al., (2014 p. 1) :

Malgré les efforts déployés dans plusieurs pays, les chiffres sur les violences faites aux femmes demeurent très préoccupants. À la suite d'une étude réalisée en 2011, regroupant 86 pays, ONU-Femmes rapporte que la violence envers les femmes et les jeunes femmes est un problème pandémique. Les taux de femmes qui subissent de la violence physique dans leur vie varient de quelques points de pourcentage à 59 % selon le pays où elles habitent. Lorsque l'on considère la violence physique et sexuelle combinée, les taux peuvent augmenter jusqu'à 70 % dans certains pays. On en conclut qu'il peut s'agir de la forme d'atteinte aux droits fondamentaux la plus envahissante dans le monde aujourd'hui, détruisant la vie de femmes, fragmentant des communautés et retardant le développement (ONU-Femmes, 2013).

En effet, cette situation de violence liée aux conflits armés persiste toujours jusqu'à présent, car, pas plus tard qu'en avril 2019 il a été question pour le conseil de sécurité des Nations-Unies d'adopter la résolution 2467 (2019) sur les femmes et la paix et la sécurité – violences sexuelles en période de conflit armé -. Et cela, compte tenu « de la nécessité d'adopter une approche axée sur les personnes rescapées pour ce qui est de prévenir et de combattre les violences sexuelles dans des situations de conflit et d'après conflit. » (ONU, résolution 2467, 2019). Résolution dont la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la coordination continue d'être poursuivie par les États.

Cela étant, nous définirons la forme de violence dont il est question dans notre étude c'est-à-dire celle faites aux femmes en contexte post-conflit un peu plus loin dans notre cadre théorique.

1.3 Problématique

Rappelons que dans tous les textes argumentatifs, la problématique est composée de deux éléments fondamentaux qui se suivent et sont rattachés l'un à l'autre : le problème de recherche et la question de recherche. (Deslandes & al., 2012). En effet, « le problème de recherche représente l'impasse à laquelle l'ensemble du texte tente de remédier. Dans plusieurs cas, il s'agit d'un constat qui concerne les insuffisances de la littérature scientifique sur un sujet précis. » (Idem, 42).

En guise de rappel, le thème de notre étude est donc l'apport de la diaspora à l'égard de la lutte contre la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique. A vrai dire, notre problématique est guidée par le contenu de notre recension des écrits laquelle a abouti au développement des cinq points de la première section du présent chapitre relatifs à l'état des connaissances sur les actions de la diaspora africaine dans leurs pays d'origine. Il s'est agi notamment des différentes interventions de la diaspora africaine dans leur pays d'origine. Parmi les études menées sur lesdites activités, il nous semble que l'intérêt de croiser les actions de la diaspora avec les violences faite aux femmes semble avoir été peu étudié par la littérature francophone consultée. Plusieurs recherches ont été certes faites sur les actions de la diaspora africaine, cependant nous avons regroupés les principaux domaines qui ont toujours intéressé la diaspora africaine dans leurs actions dans leur pays d'origine. C'est pourquoi, les observations issues de nos recherches démontrent que la diaspora africaine oriente ses actions sur le développement des pays d'origine, mais, souvent dans le domaine économique (Besson, 2008; Natoua, 2018; Agboli, 2017), socioculturel (Maltez, 2011; Drescher, 2008), politique (Baird, 2013), et projet de développement communautaire (Nour, 2017; Nazaire, 2018), tel que développé plus haut.

Ainsi, en ce qui a trait à la revue de littérature parcourue, l'impasse à laquelle l'ensemble de notre étude tente de remédier est le constat de l'insuffisance de la littérature scientifique sur les activités de la diaspora africaine centrées sur la violence faite aux femmes dans le pays d'origine dans un contexte post-conflit. Particulièrement, en ce qui concerne les projets d'aide aux victimes. Sans aucun doute, plusieurs chercheurs ont déjà mené les études sur la violence faite aux femmes sous différentes formes, à titre d'exemple : en milieu conjugal (Rinfret-Raynor; Cantin, 1994), dans toutes les sphères de la société (Moisan, 1993), en contexte de conflit armé généralisé (Mukakayumba, 1995) et voire même sur les violences sexuelles dans les contextes de conflit et de post-conflit (Josse, 2017), pour ne citer que ceux-là. Pourtant, nous n'avons trouvé aucune étude où, la diaspora africaine, à qui le statut

d'acteurs de développement est reconnu par certains auteurs, s'intéresser ou orienter un de ses projets ou activités sur la question de violence faite aux femmes, particulièrement sur la violence sexuelle en contexte post-conflit.

Notre recherche porte sur le lien existant entre la diaspora comme acteur du développement et la violence faite aux femmes en Afrique à partir du cas de la diaspora africaine du Québec. Il n'existe pas, à notre connaissance, de recherche dans la littérature sur ce sujet. Les rares études sur la diaspora africaine portent sur plusieurs autres domaines que nous avons regroupés en quatre axes : des activités menées par la diaspora sur le plan politique, économique, socioculturelles et sur le développement communautaire. Rappelons, comme mentionné dans notre revue de littérature, que la diaspora africaine du Québec n'a commencé à attirer l'attention de la littérature qu'à partir des années 1990.³ De ce fait, peu de recherche a été faite sur la diaspora africaine du Québec. Il en est de même sur leur implication sur la violence faite aux femmes dans les pays d'origine.

Au regard de la littérature sur cette question, nous constatons que très peu d'attention est accordée au sort des femmes victimes de violences sexuelles dans les situations de conflit par la diaspora africaine dans la mise en œuvre de leurs actions et projets dans leur pays d'origine. À ce titre, certains chercheurs de la littérature sur la question des femmes sont d'avis que « malgré la croissance rapide du volume et de la diversité des connaissances sur le lien entre migration et développement, la recherche et les débats sur la dimension du genre dans ces domaines, y compris le rôle particulier des femmes dans les flux migratoires, sont encore rares. » (Sarr, F. 2010, p. 1).

Cette lacune justifie à suffisance la pertinence et l'originalité de l'orientation de notre travail. C'est pourquoi il est important d'entreprendre des recherches dans cette optique. L'approche genre et développement nous servira de balise pour décrire les concepts retenus et établir les relations entre le problème de recherche et notre objet d'étude, à savoir la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit. Pourtant, bien des efforts sont consentis dans ce domaine dans les projets de développement international par plusieurs États.

Par conséquent, notre question de recherche est la suivante :

³ Mensah (2002), Darden (2004), Owusu (2006) cités dans Frazier (2010).

« Pourquoi les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement dans leur pays d'origine en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? ».

1.4 Pertinence de la recherche

En réalité, une recherche est pertinente lorsqu'elle contribue à construire un savoir nouveau ou une synthèse inédite des savoirs existants. Il existe deux éléments essentiels permettant de présenter la pertinence d'une recherche. Il s'agit de pertinence scientifique et de la pertinence sociale que nous développerons dans les lignes qui suivent.

1.4.1 La pertinence sociale

Selon Gauthier, B. (2003), la pertinence sociale d'un problème de recherche se cache derrière la valeur ajoutée apportée à la société. Ainsi, elle démontre comment la recherche apporte une réponse à certains problèmes des praticiens et des décideurs sociaux concernés par le sujet de recherche. Ce point de vu que la pertinence sociale démontre l'actualité du fait étudié.

À coup sûr, l'axe de la violence faite aux femmes abordées par la diaspora africaine du Québec serait un rebondissement nouveau dans la littérature sur les activités de cette dernière, étant donné qu'en tant qu'acteur de développement, elle est capable de mettre en place un cadre propice à ce type d'intervention, en vue de venir en aide à cette catégorie vulnérable, dans la mise en place, l'élaboration et l'exécution de leurs projets de développement. D'ailleurs, Lacroix & Sabbah (2007) soutiennent que la violence sexuelle contre les femmes dans un contexte de guerre et de conflits ethniques est considérée comme une violation des droits humains, et elles avancent que l'émergence de l'obligation de documenter ce type de violence trouve sa source dans la publication des multiples rapports internationaux au début des années 1990. A vrai dire, ces violences à caractère sexuel continuent d'avoir des conséquences sur la vie des femmes et des filles après le conflit les pays africains.

Notre étude contribuera à informer la diaspora africaine de l'impact que les conflits armés ont sur les femmes et d'ajuster leurs actions en conséquence. De cette manière, elle emboîtera le pas à plusieurs initiatives mondiales qui s'applique à corriger les injustices les plus frappantes de l'humanité sur la question de la violence à l'égard des femmes, parmi lesquelles, la résolution 1325 (2000) et la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

La première attire l'attention de la communauté internationale sur la particularité des retombées des conflits armés sur les femmes, car elles en paient un lourd tribut (Beerli 2010), tandis que la seconde est consacrée à la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit. Elle « appelle les parties au conflit armé, y compris les acteurs non étatiques, à protéger les civils contre toutes formes de violence sexuelle, à imposer des sanctions disciplinaires, à observer le principe de responsabilité du supérieur hiérarchique et à poursuivre les auteurs de ces actes » (Goetz, A.M. (s.d) paragr. 5). Cette recherche mettra en évidence la nécessité pour la diaspora africaine du Québec de réfléchir sur cet enjeu. Bien entendu, nous faisons allusion ici à la période de conflit, car, comme dit plus haut la violence subie pendant les conflits armés dure pendant le temps que dure le conflit et se poursuit même après que ceux-ci aient pris fin officiellement, notamment en post-conflit.

En outre, en plus de la discrimination déjà en vigueur à l'égard des femmes depuis plusieurs années, le Haut-commissariat aux droits de l'homme (2023) reconnaît que l'absence de services essentiels à la population en situation de conflits, est susceptible d'avoir des répercussions exorbitantes sur les personnes vulnérables, en occurrence les femmes. Cet aspect révèle que la question de la violence faite aux femmes est un enjeu majeur dans le développement des femmes dans les sociétés post-conflit. Surtout que c'est en cette période post-conflit que les femmes et les filles sont les principales victimes de viol en série, abandonnées à la merci de leurs prédateurs. D'ailleurs, tel que l'indiquent Cattaruzza & Dorier (2015, p.11), « la fin du conflit armé se traduit paradoxalement par une recrudescence de certaines formes de violences locales pour des raisons diverses (représailles, stratégie insidieuse de nettoyage ethnique, contrôle social, etc.) ». Dans le même ordre d'idées, Dorier et Mazurek. s.d (cités dans Cattaruzza & Dorier, 2015, 11) précisent « Sur de nombreux terrains, dont le Kivu est l'exemple le plus préoccupant, les violences sexuelles contre les femmes se banalisent dans l'après-guerre et, faute de traitement judiciaire, se règlent aussi par la violence communautaire ». Telle est la particularité de la situation post-conflit eu égard à la violence faite aux femmes et aux filles.

1.4.2 La pertinence scientifique

La pertinence scientifique d'une recherche s'établit « en montrant comment l'étude de ce sujet contribue à l'avancement des connaissances jusqu'ici et en insistant sur l'apport nouveau de la recherche aux connaissances » (Gauthier, 2003 p. 56). En d'autres termes, elle consiste à démontrer un rapport entre ce qui est déjà connu et ce qui était jusqu'à présent inconnu, et met en relief l'intérêt des chercheurs par rapport au sujet étudié. (Gauthier, 2003)

Dans notre étude, la pertinence scientifique réside du fait de la rareté des études associant la violence à l'égard des femmes dans les pays en situation de conflits et les projets de développement de la diaspora africaine venant en aide aux victimes. La prise en compte ainsi que l'importance d'un tel enjeu doivent être reconnues par les membres de la diaspora africaine et cette recherche la connaissance et la compréhension sur le sujet. Il en est de même des facteurs qui contribuent aux choix de projet de développement.

Après avoir parcouru la littérature, de nombreux auteurs ont écrit un nombre conséquent d'ouvrages sur les projets de la diaspora africaine et le développement dans les pays d'origine. D'autres encore sur la violence faite aux femmes dans différents contextes, tel que développé plus haut. Cependant, le débat sur le sujet reste toujours ouvert en raison de la multiplicité des domaines à aborder dans les projets de développement et de la complexité des formes de violences ainsi que l'intervention à apporter aux victimes, compte tenu de la transformation de la société tant à l'échelle locale, nationale que mondiale. (Rinfret-Raynor & al., 2014).

La démarche au centre de notre recherche présentera une réflexion qui va au-delà des pratiques traditionnelles de la diaspora africaine dans la mise en œuvre de leurs projets de développement. Elle mettra les femmes victimes de violences en contexte post-conflit, particulièrement le viol, au centre de l'attention des actions de la diaspora africaine du Québec et de région Ottawa-Gatineau. Ceci apportera une innovation dans la littérature sur les projets de la diaspora et comblerait la lacune dans les connaissances scientifiques existantes dans ce domaine.

1.5 Les objectifs de recherche

De multiples raisons nous ont poussés à nous intéresser à la situation de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit :

Premièrement, nous trouvons plusieurs publications à propos de cette question dans la littérature, plusieurs résolutions et recommandations adoptées par le conseil de sécurité des Nations-Unies sur la violence faite aux femmes : la résolution 1325 (2000), la résolution 1820 (2008), résolution 2467 (2019), et qui ont d'ailleurs déjà été mentionné plus haut. En outre, plusieurs normes et règles internationales portant sur l'éliminations de la violence à l'égard de la femme ont été instituées. Parmi les plus importantes, nous citerons : la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, la conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993, la conférence internationale sur la population et le développement de 1994, le programme d'action de Beijing de 1995, l'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les violences contre les femmes de 2006, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011.(ONU Femmes.s.d).Les dispositions des États sur le plan national ont également été prises quant à la question de la violence faite aux femmes, mais peu d'actions concrètes sont posées pour résoudre les problèmes générés par cette dernière. Présentement, plusieurs chercheurs penchés sur la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit constatent que les instruments internationaux ne s'appliquent pas pour répondre convenablement à cet enjeu, car,

[... si peu de moyens sont engagés dans la lutte contre un fléau préjudiciable à tant de personnes. Par exemple, dix ans après sa création, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes reçoit moins de 2 millions de dollars des États-Unis chaque année. (ONU, 2006)

Ceci fait penser à la sollicitation faite par un gynécologue de la RDC, médecin soignant les femmes victimes des violences sexuelles, Dr Denis Mukwege lors de son audition à l'Assemblée nationale de la France (2022), au sein de la communauté internationale « à faire adopter une convention internationale afin de proscrire l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre et de punir ceux qu'il juge et qualifie de « barbares qui n'ont plus aucune limite. » ». Il faut noter, en sus de cela,

l'absence de mécanisme de protection inhérent à la situation des femmes victimes de ce terrible fléau. À ce sujet, il convient d'indiquer que, concernant la statistique des violences faites aux femmes dans ce contexte, ceci a été constaté :

Lors de la séance organisée par la présidence de Malte au titre de la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », Mme Pradmilla Patten a fait état d'une recrudescence spectaculaire de plus de 50% de ce type de violences en 2023. Ce pic a été jugé d'autant plus affligeant qu'il concerne de façon disproportionnée les femmes et les filles qui représentent 95% des cas vérifiés par les Nations Unies. (ONU. 2024, paragr.1)

Nous notons, pour notre part, que l'absence de soutien et d'assistance des femmes victimes de violences sexuelles post-conflit et le fait que ce phénomène soit largement ignoré des mécanismes juridiques internationaux est une injustice criante. Cette négligence a été affirmée par les Nations-Unies lorsqu'elles ont soutenu que « Les États et les donateurs constituent les principales sources de financement. Le financement de ces initiatives par les États a toujours été insuffisant ». (ONU, 2006, p.135.)

Deuxièmement, « c'est depuis le début des années 90, et à la suite de la publication de nombreux rapports internationaux qu'a émergé l'impératif de documentation du problème du viol des femmes dans un contexte de guerre et de conflits ethniques⁴, avec celui de sa compréhension comme une question de droits humains » (Lacroix & Sabbah 2007, p. 19). Pourtant, nous remarquons qu'en dépit de la durée du problème et des nombreuses informations sur le sujet, il y a toujours des difficultés à établir un processus de solution sur cet enjeu. En effet, ces femmes victimes de violences sexuelles post-conflit ont du mal à s'adapter au peu d'assistance qui leur sont accordées. Il va de soi que « la complexité et la difficulté de l'intervention auprès des femmes victimes de viol et de violence organisée en contexte de conflits armés posent la problématique de l'adaptabilité des services offerts aussi bien dans le réseau institutionnel que dans le milieu communautaire. » (Lacroix & Sabbah 2007, p. 32). Après notre revue de littérature sur les activités de la diaspora africaine, nous avons remarqué que le manque d'implication de cette dernière sur la question de la violence faite aux femmes victimes de viols dans un contexte post-conflit dans les pays d'origine représente un vide dans la littérature.

⁴ Nous citons aussi le contexte de conflit bien que notre étude se positionne sur le post-conflit, car le contexte de post-conflit est intimement lié au conflit étant donné qu'il en est la continuité par le fait qu'il se situe en transition entre la période de conflit et de paix. Nous l'expliquons à la page 11.

Aussi, il nous semble impérieux d'aborder cette question, car la diaspora africaine du Québec doit prendre conscience de l'importance de cette problématique et de pouvoir l'intégrer dans ses projets de développement.

Les objectifs poursuivis dans cette étude sont suivants :

Comprendre les raisons qui justifient l'absence de la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit dans les activités et projets de la diaspora africaine du Québec. Aussi, nous voulons documenter la littérature sur les activités de la diaspora africaine quant à la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit. Et cela, suivant l'approche genre et développement puisque « le genre dans son contenu le plus véritable, est un processus historique qui est habituellement lié au contexte et à la culture, exige des perspectives sur le genre et le développement qui sont spécifiques au lieu, à la culture et à la discipline. » [Notre traduction] (Ojò & al. 2018 p. 2). Aussi, selon Adam & Egboh (2018) les féministes partagent l'opinion selon laquelle l'oppression des femmes est liée à leur sexe.

Il s'agit également de susciter l'attention de la diaspora africaine sur la question de la violence faite aux femmes dans leur pays d'origine dans le contexte post-conflit et les inciter à diriger leurs activités dans ce domaine en guise d'assistance étant donné que « le viol de guerre ou lors de conflit ethnique est la plus répandue des formes de violence contre les femmes, quoique paradoxalement très peu connue et rapportée » (Lacroix & Sabbah, 2007, p. 18). Elle demeure peu connue et rapportée à cause de la réticence des victimes à dénoncer leurs agresseurs par peur de représailles, soit pour éviter le rejet social, car elles sont souvent jugées coupables par la société. (Josse, 2017). Ceci constitue également un cadre de non-intervention.

Dans notre étude, nous nous sommes penchés sur les genres d'activités que ces associations mènent dans leur pays d'origine. Et nous cherchons à comprendre les motivations qui sous-tendent le désintéressement des membres de la diaspora africaine, constitués en associations, sur la question de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit. À coup sûr, la diaspora en tant acteur de développement joue un rôle déterminant dans le développement des pays d'origine à travers leurs actions.

1.6 Hypothèse de recherche

De prime abord, nous pensons que la diaspora africaine constitue une force aussi bien sur le plan financier que sur le plan du lobbying⁵. Notre recension des écrits nous révèle que la question de la violence faite aux femmes dans les pays du Sud n'attire pas l'attention de la diaspora africaine du Québec dans leurs actions en faveur du développement dans les pays d'origine. Ce dénouement résulte de plusieurs lectures faites sur les actions menées par la diaspora dans leur pays d'origine. Ceci ressemble aux propos de Plaza & Ratha (2011, p.11) qui soulignent que [notre traduction] « la plupart des études sur la contribution des diasporas au développement de leur pays d'origine, portent sur les transferts de fonds, mais aussi, et surtout, grâce à la promotion du commerce, des investissements, de la recherche, de l'innovation et des transferts de connaissances et de technologies.»

Autrement dit, l'état des lieux des diverses interventions de la diaspora présentée dans notre premier chapitre nous brosse le tableau des orientations de la majorité de leurs activités dans le pays d'origines. Point n'est besoin de le référencer à nouveau.

La diaspora africaine du Québec peut mobiliser des fonds pour la cause des femmes victimes de violences en leur venant en aide. Quant à sa force de lobbying, elle est en mesure de réaliser des projets en vue d'obtenir du résultat pour venir en aide aux femmes et de ce fait mener une lutte efficace contre les violences liées au conflit et l'accès des victimes à la justice. Et aussi de faire bénéficier aux victimes de violences d'une assistance adéquate et d'un soutien communautaire pour un accès à la justice et sécurité. Enfin, la diaspora est capable de mettre en œuvre les normes et standards en matière de paix et de sécurité dans le processus de paix pour une meilleure protection des droits des femmes et des victimes de violences liées au conflit et une meilleure cohésion sociale (Minus, 2018). Ainsi la diaspora se présente comme une interface adéquate qui peut faire le relais entre le pouvoir public ou les partenaires locaux et les femmes victimes de violence dans leur pays d'origine ou même agir seule en leur faveur à travers des actions concrètes de prises en charge. Étant donné qu'elle dispose d'un pouvoir et est susceptible de jouer un rôle.

En somme, il convient de noter que les femmes ont toujours été au cœur de luttes pour la défense des intérêts de leurs pairs. Dans la majorité des cas, pour qu'une situation préjudiciable aux femmes

⁵ « Pour Stéphane Dessalas, le lobbying peut être simplement défini comme « un outil de communication dont l'objectif est d'influencer les pouvoirs ». » (Bardon, P., & Libaert, T. (2012, p. 10)

change, il faut qu'une poignée de femmes se lèvent pour que le changement s'opère. Prenons l'exemple de l'origine de fonds de commerce du courant féministe dominant (mainstream). Il a fallu que des groupes des femmes et des mouvements féministes réclament à propos des idées et pratiques afin qu'elles soient intégrées dans les programmes des grands bailleurs de fonds à l'échelle internationale. (Levy & Martinez, 2019). Il est donc évident qu'elles interviennent sur la question de la violence faite aux femmes pour lutter contre les inégalités homme-femme, car c'est une tendance de la littérature du genre et développement. Il est à noter que « Ces pratiques s'appuient davantage sur le pouvoir d'agir des femmes dans leur diversité (socioéconomique, ethnique, sexuelle, etc.) ainsi que sur leur capacité de changer les rapports sociaux inégalitaires et de redéfinir le développement. (Levy & Martinez, 2019, p. 5).

Ainsi, pour guider notre travail, nous avançons *les hypothèses suivantes* :

- L'hypothèse principale soutient que le financement limité des associations de la diaspora les emmène à prioriser certains projets plutôt que ceux portant sur la question de la violence faite aux femmes.
- Il est possible d'anticiper et d'avancer que ces membres de la diaspora africaine constitués en association pour mener des actions en faveur des femmes dans le cadre de la violence seront essentiellement les femmes. En d'autres termes ce sont souvent les femmes qui se mobilisent pour de tels enjeux.
- La diaspora s'adhère aux valeurs patriarcales dominantes qui l'empêche de voir la violence faite aux femmes comme un problème sociétal.

2 CADRE THÉORIQUE

Notre recherche porte sur la raison pour laquelle les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement dans leur pays d'origine en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? Ainsi, puisque notre recherche accorde de l'intérêt à l'apport de la diaspora africaine sur la violence faite aux femmes, nous aborderons l'orientation des activités de la diaspora sur une approche féministe.

Le présent chapitre nous donnera les références théoriques adéquates et indispensables qui orientent notre étude et permettra de comprendre les phénomènes sociaux qui soutiennent notre objet de recherche. Cette recherche s'inscrit dans l'approche genre et développement. Pour en retracer l'origine, rappelons que trois grandes conférences mondiales sur les femmes ont été tenues depuis 1975, puis 1985, ensuite 1990, respectivement à Mexico, à Nairobi et à Copenhague. La quatrième, tenue à Beijing en 1995 a marqué l'histoire des grandes rencontres des femmes, car elle poursuit ses œuvres jusqu'à ce jour. En effet, elle est à la base de l'adoption de la déclaration et du plan d'action de Beijing qui a mis en place la liste 12 préoccupations principales et a fixé un plan d'action pour la protection et l'avancement des droits fondamentaux des femmes dans le monde. (ONU. Femmes, s.d). Parmi les 12 préoccupations précitées figure la question de la violence faite aux femmes et c'est à l'issue de ces assises qu'a vu le jour l'approche genre et développement. Par ailleurs, « l'utilisation de cette approche peut aider les organisateurs de projets à identifier des différences importantes entre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes et à se servir des informations pour rendre plus efficaces les politiques, les programmes et les projets. » (Cedpa, 1997). Cette récente approche genre et développement a succédé à l'approche femme et développement.

Cette approche a permis de transcender l'idée selon laquelle les femmes forment un groupe similaire à part, pour envisager les rapports de genre dans le contexte relationnel des rapports de pouvoir (Pinto 2008). C'est ce rapport de pouvoir des hommes sur les femmes en contexte post-conflit, qui favorise le viol en l'utilisant comme arme de guerre⁶. Cette situation entrave particulièrement le développement

⁶ Le « viol s'est révélé une arme de guerre extraordinairement efficace » pour ce qui est de démoraliser les populations et d'ébranler la structure des collectivités. (Dean, 2014, p.24). Ajouté à cela, le secrétaire général, par son rapport à l'Assemblée générale du Conseil de sécurité des Nations-Unies a souligné "... les images obsédantes, d'un endroit à un autre, d'adolescentes victimes d'un viol, celui-ci étant devenu une arme de guerre au même titre que les balles et les machettes... » (Human Rights Watch, 2002).

des femmes. Or, « L'expérience révèle que les politiques et les programmes sont les plus efficaces quand on considère leur incidence sur les deux sexes. » (Affaires mondiales Canada, 2017, paragr.6) Pourtant, l'approche genre et développement a pour but de « montrer que des relations de genre inégalitaires freinent le développement ainsi que la participation des femmes à celui-ci » (Martinez 2008, p.79). La diaspora africaine s'intéresse moins aux questions axées sur les violences faites aux femmes en période post-conflit dans leurs projets et activités, selon nos recherches. Or, en tant qu'acteur important dans le développement, la diaspora devrait tenir compte de la question de genre dans ses projets étant donné que l'approche retenue « considère les rapports sociaux des sexes comme un enjeu de développement ». (Martinez. 2008 p. 10) Il sera difficile aux femmes de prétendre au développement aussi longtemps qu'existera ce rapport de pouvoir. Car, « les menaces et les violences constituent de toute évidence un facteur important de la pérennisation des rapports de pouvoir... » (Kabeer, 2006 p. 127).

C'est la raison pour laquelle notre étude s'inscrit dans cette approche. Pour cela, nous ferons appel à quatre concepts suivants : la diaspora, le genre, la violence faite aux femmes, développement.

2.1 Présentation de la théorie

2.1.1 Approche Genre et développement

« [Si] les femmes et les filles se voient offrir des chances égales de réussir, elles peuvent être de puissantes agentes de changement, c'est-à-dire stimuler une croissance économique plus forte, encourager la paix et une meilleure coopération et améliorer la qualité de vie de leurs familles et de leurs collectivités. » Levy & Martinez (2019 p. 6).

La citation introductive à cette section projette l'image de ce à quoi s'attendre lorsque les inégalités de sexe s'arrêteront, et démontre les capacités sous estimées des femmes et des filles.

Ce contexte nous permet d'entrer dans le vif du sujet : l'approche genre et développement. Pour commencer, « l'approche genre et développement est d'une importance capitale pour les intervenants du développement dans les différents secteurs d'activités aux divers milieux et notamment en milieu rural qui voudra s'y référer dans le souci de pouvoir orienter leurs actions de développement en tenant compte des rapports hommes-femmes prévalant dans la localité étudiée. » (Zaher, 2001, p. 1)

Avant d'aboutir à l'approche genre, faisons un bref aperçu de son historique. Le chemin pour la participation des femmes au développement a été parsemé des multiples embûches et des approches portant diverses dénominations.

D'abord, tout a commencé par le statut des femmes (1975) qui visait la promotion de la participation économique des femmes partout dans le monde et à renforcer leur rôle actif dans les enjeux de développement. Ceci, avec l'objectif d'intégrer les « femmes au développement » (Jaquette et Staudt 2006). Plusieurs critiques ont été émis à propos de cette approche notamment par Verschuur (2015) et Pinto (2008). En effet, les actions mises sur pied par cette dernière se cantonnaient exclusivement sur l'aspect du développement économique des femmes sans la prise en considération de leurs besoins spécifiques (Martinez, 2008 ; Nagels, 2019).

Ensuite, l'approche « femmes et développement » (*Women and development-WAD*) a fait son apparition dans les projets de développement dans les années 1975-1985. « Elle visait à réduire les inégalités en plaçant les femmes comme principales bénéficiaires (vision économiste), mais sans s'attaquer aux fondements des inégalités entre les hommes et les femmes » (Réseau ritimo, 2010 paragr.7). Cependant, cette vision a également été critiquée, car, « l'approche WAD continuait cependant de percevoir les femmes comme un groupe homogène, sans tenir compte des questions relatives à la race, à la classe sociale et à la nationalité ». (Leroy, 2018. p. 9).

L'approche « Genre et développement » (*Gender and development- GAD*) qui nous intéresse, adoptée lors de la quatrième conférence des femmes à Beijing (1995), consiste à prendre en compte la répartition des rôles et des activités des femmes et des hommes dans chaque contexte et dans chaque société pour tendre vers un équilibre des rapports de pouvoir entre les sexes. (Réseau ritimo, 2010, paragr.8).

En effet, l'approche genre et développement a, parmi ses stratégies, emmené comme innovation l'intégration et l'institutionnalisation du genre dans le souci d'inclure les femmes dans le processus de développement en vue d'atteindre des objectifs de développement visant l'égalité entre les hommes et les femmes et pour contribuer à l'autonomisation de ces dernières (Kabeer, 2003, 2015, cité dans Auclair & Brière 2019).

En somme, il s'agit d'un accord qui engage l'ONU, ses États membres et la société civile à mettre en œuvre des actions visant « l'égalité entre les femmes et les hommes » (EFH) Dès lors, les

acteurs mondiaux se doivent d'intégrer la perspective de genre (Leroy, 2018) Et cela, à travers un programme « d'action qui trace les lignes à suivre pour donner plus de pouvoir aux femmes et que l'on considère comme une condition nécessaire et fondamentale pour assurer l'égalité, le développement et la paix. Ce programme propose une analyse des problèmes et opportunités propres à chaque sexe dans douze domaines critiques, et impose des normes claires et précises pour les mesures à prendre par les états, le système onusien et la société civile. » (PNUD, 2014, p. 8).

Parmi ces douze domaines critiques des problèmes à analyser, figure la violence faite aux femmes, objet de notre recherche et un des concepts que nous définirons en détails dans les pages qui suivent. Cependant, il convient de mentionner que, semblablement aux paradigmes précédents, « l'approche genre et développement, en dépit de sa diffusion exemplaire, n'est pas parvenue à inverser les tendances dominantes » (Ordioni, 2005, p. 56).

Une nouvelle ère de développement, dénommée Objectifs Internationaux de Développement a vu le jour et a été critiqué pour n'avoir abordé que la dimension genre sous le seul angle des objectifs du développement humain en considérant le progrès dans l'enseignement primaire et secondaire. Adoptés par les chefs d'États et de gouvernements du monde lors du sommet spécial des Nations Unies (2000), une nouvelle tendance de la prise en compte des questions sexospécifiques dans divers problèmes relatifs au développement est les Objectifs du Millénaire pour le Développement, parmi lesquels promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de 2000-2015 (Kabeer, 2006). Cette approche n'a pas été épargnée des critiques selon lesquelles « les cibles ont été définies identiquement pour tous les pays sans qu'il soit tenu compte des spécificités de chacun » et encore elle se présente comme « un agenda du Nord pour le Sud, conditionnant l'aide des pays riches au respect par les bénéficiaires de la mise en œuvre de politiques copiées sur sa vision de ce qu'est le « bon développement » (Beaudet, 2019, p. 56)

En considérant ce qui précède, les différentes approches formulées par les mouvements féministes n'ont certes pas atteint le sommet de leur objectif, mais il nous faut reconnaître avec le recul que la situation des femmes n'est plus à son étape initiale. La situation des femmes a connu une évolution depuis. Pour revenir sur ladite conférence, 12 objectifs stratégiques concernant l'égalité de genre un programme d'action de Beijing contient parmi lesquels la violence faite aux femmes qui nous intéresse.

2.2 Définitions des concepts

2.2.1 Concept de la diaspora

Le concept de la diaspora a longtemps été défini par les auteurs. Selon Cohen (2001) et Dufoix (2008) (cités dans Ben-Raphael, 2013, p. 842), le mot diaspora est [notre traduction] « d'origine grecque, désigne la dispersion à travers le monde d'un peuple ayant la même origine. ». Pour sa part, Sheffer (1986), (cité dans Maltez, 2011, p. 67) pionnier de la théorisation du concept de diaspora, propose trois critères pour définir la diaspora pour une toute première fois. Il s'agit de : «1) le maintien et développement d'une identité collective propre au sein du groupe migrant diasporisé ; 2) l'existence d'une organisation interne distincte de celles existant dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil ; 3) la présence de liens forts des migrants avec la terre d'origine : par le biais de transferts soient matériels ou symboliques. D'un autre côté, Safran, W. (1991) , (cité par Maltez 2011) définit le même concept comme étant des communautés de minorités expatriées ayant des caractéristiques particulières parmi lesquelles la dispersion à partir d'un point initial vers au moins deux endroits extérieurs, le maintien d'un souvenir même imaginaire de la terre d'origine, l'impression de l'existence ou de l'absence d'un sentiment d'appartenance dans leur pays d'accueil, perception de la terre mère comme un lieu de retour au moment favorable et la subordination à l'engagement immuable de restaurer la terre mère par laquelle ils sont attachés par un lien fort. La diaspora passe également « un groupe vivant dans un lieu déterminé, dont les membres détiennent des obligations communes et une identité propre. » (Clifford, 1994, cité dans Maltez, 2011, p. 68).

Nous constatons donc qu'en dépit de l'existence des points communs entre les auteurs sur la conceptualisation de la diaspora. Il en ressort toutefois un ensemble d'éléments spécifiques qui définissent la diaspora, en l'occurrence l'éparpillement des groupes diasporisés dans plusieurs lieux, sur un territoire autre que celui d'origine, les migrants accroissent entre eux et avec le pays d'origine des échanges, et cela se conçoit sous forme des réseaux.

D'un autre côté, selon DeCharbonneau (2018) le concept de diaspora représente les personnes qui n'habitent plus dans leur pays d'origine, mais qui ont gardé des aspects de leur culture d'origine. Il est d'avis qu'il existe différentes définitions de la diaspora, mais la plupart des chercheurs sont unanimes sur l'acceptation de trois axes majeurs d'identification suivants : «

le pays d'origine, le pays d'installation et l'ensemble des gens du pays qui vivent à l'extérieur. » (Stoiciu, 2013, p.21, cité dans DeCharbonneau, 2018). Cuche (2010, dans DeCharbonneau, 2018) pour sa part, identifie sept critères qui définissent une diaspora : le lieu (la dispersion d'un peuple sur plusieurs pays), le chiffre (il doit être assez significatif), le temps (sur un long processus), le maintien ou la reconstruction de liens de solidarité (avec la mère patrie), une conscience identitaire commune (de nature ethnique), une mémoire (collective) et un certain refus de l'assimilation (dans le pays d'accueil). L'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2018 p. 335), pour sa part définit les membres de la diaspora comme étant « les migrants ou les descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance ont été façonnés par leur expérience migratoire et leur parcours ».

Pour un Assogba (2002, p. 101)

Il n'est donc pas exagéré de recourir au concept de diaspora pour désigner les populations africaines, toutes catégories sociales confondues, en exil volontaire ou involontaire et dispersé aujourd'hui dans les quatre coins du monde. Par diasporas africaines, ou Africains de la diaspora, nous entendons les communautés, des différents pays de l'Afrique subsaharienne, installées en Europe, aux États-Unis, au Canada, dans les Antilles, aux Caraïbes, et y travaillant, vivant ou survivant tant bien que mal.

Toujours selon le même auteur, « les Africains de la diaspora s'organisent de façon formelle dans des associations pour œuvrer, en partenariat avec les compatriotes demeurés au pays, à la réalisation des projets de développement en terre d'origine » (Assogba, 2002, p. 102)).

Nous constatons en effet qu'au centre des différentes conceptualisations du concept de la diaspora énoncées par les auteurs cités, il y a absence d'une unanimité sur définition précise compte tenu du caractère polysémique de la diaspora. Nous remarquons, cependant, la présence d'une spécificité commune à tous, en l'occurrence la présence d'un groupe des personnes ayant une identité commune dans un pays autre que celui d'origine et surtout les liens solides avec le pays d'origine.

C'est suivant la définition d'Assogba, que sera caractérisée notre conceptualisation de la diaspora. La diaspora est perçue dans notre étude sous l'angle des associations et nous analyserons leurs actions ou

leurs projets. Notre recherche s'intéressera particulièrement à l'apport des membres de la diaspora africaine francophone au Québec, ainsi que la région Gatineau-Ottawa dans leur pays d'origine.⁷

2.2.2 Le concept de la « violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit »

L'absence d'intérêt des membres de la diaspora à se pencher sur la question de la violence faite aux femmes dans leurs projets suscite notre curiosité. Pour cela, une mise au point du concept s'avère nécessaire.

« Il est probablement plus dangereux d'être une femme qu'un soldat dans un conflit armé ».

Patrick Cammaert, Major-général, ancien Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) année de cette déclaration

Avant de définir ce concept « violence » exceptionnellement dans un contexte de guerre (post-conflit armé), il convient de rappeler qu'elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés. » (ONU Femmes, 1995, p. 87. §112).

À côté de cela, il est à noter que les « Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, stipulent que la violence sexuelle peut constituer un crime de guerre lorsqu'elle est commise dans le contexte d'un conflit armé par des soldats ou des combattants faisant partie de groupes armés non étatiques. » (Dean, 2014 p. 10).

Certains auteurs la qualifient de violence fondée sur le genre.

Ainsi, pour Nahoum-Grappe (2011, p. 129), « on peut définir les violences sexuelles en temps de guerre comme une criminalité « de genre », qui se conjugue au féminin et au masculin de façon différenciée. [...] chez la victime féminine, il tue la valeur de sa capacité de reproduction entre le père

⁷ Nous expliquons pourquoi la diaspora africaine francophone au Québec et à Gatineau-Ottawa sur la page 10.

et le fils [...] la femme victime de viol voit à travers son corps toute la capacité reproductive de sa communauté piétinée. »

La déclaration et le programme d'action de Beijing (ONU Femmes, 1995) adoptée à l'unanimité par 189 pays lors de la quatrième conférence des femmes désignent la violence à l'égard des femmes comme :

« La violence à l'égard des femmes désignent tous actes de violence dirigée contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. (p. 87§ 113) ».

C'est pourquoi nous nous pencherons sur la conceptualisation de la violence à l'égard des femmes définie par le paragraphe 113, en excluant celle commise au sein de la famille, mais prenant en compte celle qui est perpétrée ou tolérée par l'État. En effet, cette vision nous semble appropriée, car plusieurs actes de violence à l'égard des femmes dans les pays du Sud sont exercés ou tolérés par l'État. Effectivement, « la violence sexuelle « représente presque partout une face cachée de la guerre, tout comme la violence sexuelle dans les pays en paix est encore très souvent occultée par des cultures qui en nient l'existence ou qui la tolèrent. » (Dean, 2014, p.4). Surtout dans les pays post-conflit, où la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre (Unesco, 2008), et a causé ou continue à causer d'innombrables victimes.

En dehors du contexte post-conflit, l'analyse féministe de la violence faite aux femmes fait valoir que le mouvement féministe demeure le pionnier en matière de défense des droits des femmes et se bat depuis plusieurs décennies en vue de faire reconnaître la violence à l'égard des femmes comme un acte criminel et cela, dans le but de garantir la sécurité ainsi que la liberté des femmes. (Dankwort, 1992 cité dans Laughrea, Bélanger, & Wright, 1996). Selon l'analyse féministe, « la société patriarcale légitime, à la limite, le droit de violence des hommes sur les femmes. ». (Laughrea & al. 1996, p.104.). Dans le contexte post-conflit, en revanche, Abellán & Welocalize (2022) reconnaissent que la prise en compte de violations des droits dont sont victimes les femmes dans le contexte de conflit armé, en l'occurrence la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre ainsi que la création de directives du

Comité permanent interorganisations⁸ (IASC, selon son sigle en anglais) sur la Violence sexiste (VS) en 2015 est un progrès. Cependant, la vision féministe sur la question considère que

d'une part, l'idée que les femmes ne souffrent de violences que dans ces contextes revient à ignorer qu'elles sont exposées à ce que Cockburn a décrit comme un « continuum de la violence », soit une violence continue et structurelle qui dépasse le contexte d'avant et d'après-guerre ou catastrophe. Les données révèlent que la VS augmente en contextes d'après-guerre. La fin d'un conflit n'implique donc pas la fin de la violence pour les femmes. D'autre part, se concentrer uniquement sur la protection face aux violences en tant que besoin humanitaire prioritaire des femmes conduit à l'ignorance d'autres besoins existants. Abellán, & Welocalize (2022, p.6).

2.2.3 Le concept « genre »

L'histoire du genre commence d'une manière implicite avec le principe d'égalité des droits des femmes et des hommes consacrés dans la charte des Nations-Unies en 1945. Malheureusement, cette lancée connaîtra une disparition dès les années 1950 à 1970, sous la protection des approches modernistes occidentales et coloniales du développement. (Nagels, 2019). À cette époque, la femme a pour place dans le développement, l'espace privé si bien qu'en dépit de la place qu'elle occupe dans l'agriculture, elle est considérée comme un être vulnérable et passif ayant besoin d'assistance. L'année 1970 marque l'intégration de la question des femmes dans le développement économique. (Boserup, 1970). C'est ainsi que la pression des mouvements féministes des années 1970 ont donné naissance à « l'intégration des femmes dans le développement » (WID, Women in développement). C'est approche n'a pas fait long feu pour avoir été critiquée dès les années 1980 par les féministes postcoloniales et du sud qui pense que « l'approche WID se fonde sur une vision occidentale des femmes » (Nagels, p.137).

Le concept genre traduit anglais par gender fait référence « à la construction sociale de la distinction entre les sexes. » (Zaher, 2001, p.4). Selon Young & coll., 1988 (cité dans Zaher, 2001) les sciences sociales utilisent cette construction sociale comme une sorte de catégorie d'analyse dans l'optique de pallier au manque d'outils conceptuels susceptible de distinguer les relations femmes/hommes ainsi

⁸ En effet, En 2015, l'IASC a rédigé les « Directives pour l'intégration des interventions contre la violence sexiste dans l'action humanitaire », dont l'objectif est de « prévenir et d'atténuer la violence sexiste dans l'ensemble de la réponse humanitaire via la mise en œuvre d'actions visant à coordonner, planifier, surveiller et évaluer ». Disponible en: <https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-DirectricesVG version espagnol.pdf>.

que leurs inégalités. Dans un même ordre d'idées, un autre auteur de l'époque Mathieu (1989 cité dans Zaher, 2001, p. 5), indique qu'« on oppose généralement le sexe comme ce qui relèverait du 'biologique' et le genre comme ce qui relèverait du 'social. Ceci nous fait penser au célèbre propos de Simone de Beauvoir selon lequel « on ne naît pas femme, on le devient ». De cette façon, « l'approche genre part du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés. Ces inégalités résultent des rôles masculins et féminins assignés sur la base de différences biologiques » (Adéquations, 2017, cité dans Tchassim, 2022, p.467). Pour le réseau ritimo (2010) « L'approche genre va ainsi contribuer à promouvoir l'égalité des droits et le partage équitable des ressources et des responsabilités entre femmes et hommes grâce à la prise en compte de leurs rôles et de leurs besoins. »

En ce qui concerne le concept genre, nous en déduisons que quatre dimensions définissent le concept genre : d'abord la dimension inégalitaire des rapports entre hommes et femmes, ensuite la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins, puis l'existence de rapport de pouvoir entre les deux sexes et enfin le caractère relationnel dans sa globalité étant donné que l'un se construit socialement par rapport à l'autre. (Pfefferkorn (2016), Oakley (1972), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO), Kabeer (2006), Nagels, (2019).

Dans le cadre de notre étude, le concept genre est vu sous l'angle des rapports des pouvoirs tel que définis par les auteurs dans la littérature.

2.2.4 Définition du concept développement

Depuis de longues années, le développement a toujours « été défini comme l'ensemble des pratiques sociales dont la finalité était l'amélioration du bien-être de la société, celle-ci liée de manière inhérente à la modernisation de l'Occident ». (Caouette, 2019 p.1). Cette modernité prônée par le développement d'antan était vue comme celle qui « devait s'imposer aux « indigènes » incapables par définition d'accomplir de réels progrès par eux-mêmes ». (Allina, 2019 p. 16). Ceci remonte à la mise en place de la civilisation occidentale comme point de repère du progrès partout à travers le monde, en imposant le terme développement comme une fin que tout le monde doit adopter plutôt qu'une marche à suivre. Cependant, le concept a connu bien d'évolution au fil des années.

D'autres auteurs pensent cependant qu'il n'est pas du tout simple de trouver un compromis sur la terminologie du concept de développement, compte tenu de son caractère polysémique, car il évoque de manière simultanée un processus, une fin et un grand nombre d'activités associées à un ensemble de besoins humains. (Levy & Martinez, 2019). Toutefois, en tant que processus, il est conçu « comme une dynamique sociale interne devant permettre la réconciliation entre progrès et ordre. » [...] et il est aussi perçu comme le progrès et s'impose plutôt comme une finalité qu'un moyen. (Caouette, 2019, p. 2).

Notre étude se penche sur cette forme de développement « projet » ci-dessus, qui a vu le jour à l'après-guerre où « le développement promet d'accomplir la « mission civilisatrice » de l'Occident en reproduisant l'idéologie colonisatrice d'un monde divisé entre peuples « civilisés » et « sauvages ». Ce point de vue du développement qui prévaut jusqu'alors a acquis une proportion « de norme sociale pour l'ensemble des sociétés contemporaines. » (Levy & Martinez, 2019, p.2).

Nous partons du postulat selon lequel malgré les capacités dont elle dispose pour jouer un rôle conséquent dans la violence faite aux femmes dans leurs pays d'origine, la diaspora africaine du Québec ne s'y attelle aucunement. Par ailleurs, les membres de la diaspora africaine ne semble pas préoccupés sur la question, ce qui porte à croire que, conformément aux us et coutumes, les sujets relatifs aux femmes sont toujours relayés au second plan, si bien que le programme d'action de Beijing (1995, p. 89, § 118) assimile la violence à l'égard des femmes à « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes ».

La femme n'a toujours pas trouvé une place particulière dans le processus de développement compte tenu de sa marginalisation depuis l'origine. Et cela, en dépit de tous les mécanismes déjà mis en place par les actions des mouvements féministes pour intégrer dans le développement. Les inégalités empêchent les femmes de se développer. Prenons la question de la violence retenue parmi les douze domaines critiques de Beijing, considéré comme nécessaire et fondamentale pour assurer l'égalité, n'a jusque-là pas encore accompli sa tâche, d'où l'absence de prise en compte de la question de la femme à l'occurrence celle de la violence à son égard. Parmi les facteurs empêchant le développement de la femme, il y a cette violence qui est tolérée d'une part et d'autre part la position marginale des femmes dans le développement.

3 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé les origines de l'approche genre et développement, approche choisie pour nous servir de cadre théorique à partir duquel les résultats seront analysés, ce troisième chapitre couvrira en détail les choix méthodologiques qui permettront de répondre au questionnement du présent travail de recherche. Nous débuterons par présenter d'abord le type de recherche, nous aborderons ensuite la population à l'étude, qui sera suivi du type et de la taille de l'échantillon, la méthode de collecte des données s'en suivra. Nous développerons également le déroulement de la recherche dans ce chapitre avant d'aborder les critères de recrutement sur lequel nous nous sommes basés, la dimension éthique auquel nous avons été soumises, l'analyse des données et l'interprétation des résultats que nous avons adoptés et enfin, les limites méthodologiques rencontrées.

3.1 Type de recherche

En guise de rappel, notre étude porte sur la question de savoir pourquoi les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? ».

La méthode qualitative caractérisera notre démarche pour vérifier notre hypothèse. L'approche qualitative en sciences humaines et sociales tend à faire paraître « la signification que le phénomène étudié revêt pour les personnes » selon Fortin et Gagnon (2016, p. 31). Cette explication ne diffère pas de celle de Dumez (2011, p. 47) qui définit l'analyse qualitative de celle « qui détermine la nature des éléments composant un corps sans tenir compte de leurs proportions ». Il souligne que ce type de méthode « cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation. » (p. 48). C'est donc sur la manière de procéder et d'interpréter des auteurs que se caractérise la recherche qualitative, qui est une recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche en l'occurrence les membres des associations de la diaspora africaine, par le canal des entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux de vie des acteurs.

3.1.1 L'étude de cas

Nous avons opté, dans le cadre de la présente étude, pour une approche méthodologique basée sur l'étude de cas pour atteindre nos objectifs de recherche. Cette étude est définie par Roy (2010 p. 206) comme étant « une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes ». Cela étant, elle permet également d'observer les interactions possibles entre les variables et sa pertinence réside par le fait de « décrire en profondeur un phénomène de façon à vérifier la vraisemblance des explications théoriques de ce phénomène. » (Mace et Pétry, 2000, p. 80).

La raison pour laquelle nous avons choisi l'étude de cas se justifie par le fait qu'elle adhère bien à notre sujet dans la mesure où elle s'aligne à notre objectif qui, du reste, nous permet de comprendre une réalité diasporique peu ou même, pas du tout abordée dans la littérature, en l'occurrence la question de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit par la diaspora africaine du Québec, en ce qui concerne l'assistance, particulièrement financière apportée aux femmes victimes de viols. Car, procéder à l'étude de cas serait faire une analyse assez soutenue des réalités que les théories existantes expliquent en partie seulement (Roy, 2010, op.cit.)

Bien qu'approprié à notre recherche, l'étude de cas connaît bien des limites : entre autres choses le fait que « les cas sélectionnés et étudiés ne représentent pas la société globale » (Gauthier, 2009 p. 208). Effectivement, le nombre d'associations de notre échantillon n'est pas représentatif, car il existe plus d'une centaine d'associations de la diaspora africaine au Québec. De ce fait, elle peut être généralisée à l'ensemble des propositions théoriques, mais pas à des populations (Mucchielli, 2004). C'est pourquoi il est évident que les chercheurs dans le futur ne s'appesantiront que sur l'étude concernée c'est-à-dire le cas des associations de la diaspora par rapport à la violence faite aux femmes sur une approche tenant compte du genre et développement. Et cela, compte tenu de la spécificité des résultats et de l'unicité de cas. Roy, (2009, cité dans Alexandre, 2013) critique également l'étude de cas en mentionnant le risque de la présence des biais dans les résultats à cause de peu de représentativité du cas, la grande liberté du chercheur et une collecte de données peu systématique. En fait, la représentativité comme limite du point de vue statistique est bien réelle, mais il faut considérer que notre intérêt primordial n'est pas la représentativité des associations sélectionnées, mais plutôt apprendre ce à quoi elles s'intéressent dans le choix de leurs projets, à partir d'un cas précis de chaque

organisation. Toutefois, cette approche méthodologique, dans un autre point de vue, présente des forces qui viennent pallier aux critiques. En plus d'étudier des questions ayant été peu explorées, l'étude de cas permet de « tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2009, p. 207, citée dans Alexandre, 2013, p. 28) du phénomène exploité. Elle permet donc, en d'autres termes, de générer un contexte à une réalité définie et particulière et permet de saisir les phénomènes dans leur spécificité. Démarche qu'une recherche théorique ne serait en mesure de faire. (Gauthier, B. 2009).

En ce qui concerne notre recherche, le sujet touchant à l'apport de la diaspora africaine concernant les projets liés à la violence faite aux femmes en contexte post-conflit étant peu exploré, une méthode de recherche avec l'analyse du contenu ou observation nous convient. L'étude de cas multiple nous permettra d'examiner la réalité de quelques associations de la diaspora africaine du Québec distinct dont la taille sera mentionnée dans les pages qui suivent, en vue d'en dégager les conclusions spécifiques pour chacune d'elles quant à leurs projets. Il s'agit des associations qui réalisent des projets de développement dans leurs pays d'origine. Nous disons cependant que l'étude de cas intègre nos perspectives et objectifs de recherche dans la mesure où elle nous permet de répondre à la question pourquoi du phénomène étudié.

3.2 Population à l'étude : les associations de la diaspora africaines établies au Québec

Cette étude aspire à examiner l'apport de la diaspora africaine du Québec sur la violence faite aux femmes en Afrique dans un contexte post-conflit. Pour cela, notre population est composée des membres de la diaspora africaine établis au Québec, y compris la région Gatineau-Ottawa, plus précisément les responsables des associations. Il se trouve que toutes ces associations sont légalement constituées dans le pays d'accueil. L'essentiel est qu'elles aient pour mission, entre autres choses, de contribuer au développement dans le pays d'origine.

Notre choix s'est porté sur la diaspora africaine en général pour des raisons d'ordre scientifique par le fait qu'il y a eu très peu de recherches scientifiques menées sur l'apport de cette diaspora au développement sur la question de la violence faite aux femmes.

L'entrée en contact avec les associations était au départ prévu par courriel et par des annonces dans les réseaux sociaux, selon les prescrits de notre formulaire adressé au comité éthique. Cependant, compte de l'approbation tardive de notre certificat d'éthique, nous avons procédé par les recherches

sur le web où les coordonnées des associations sont publiques et nous avons fait des appels téléphoniques qui nous ont permis de parler avec les responsables. Ceux -ci ont donné leur accord (formulaire de consentement - Annexe 1) après un résumé succinct de notre objectif de recherche.

3.3 Critères de recrutement

Il se trouve que le critère de recrutement dépend de l'échantillon dans la mesure où le recrutement ne se fera que sur base du nombre fixé de la population cible. Puis, l'échantillon doit bien représenter « le phénomène à l'étude dans son contexte particulier. » Fortin et Gagnon (2022, p. 317). Notre population cible sera constituée des différents responsables des associations de la diaspora africaine. Il peut s'agir des présidents de l'organisation ou un de vice-présidents, tout comme un membre de l'organisation représentant le responsable. Il s'avère cependant que, nous n'avons eu comme participants que les présidents de ces structures. Dans le type d'échantillon utilisé dans la présente étude, en l'occurrence « intentionnel », il est fréquent de glisser des annonces dans des publications internes ou locales, notamment les réseaux sociaux. (Fortin et Gagnon, 2022). Pour notre part, contrairement à la démarche initiale préconisée, celle des publications des annonces, nous avons plutôt procédé à des recherches sur le web faute de temps, en raison du retard dont a accusé l'approbation de notre certificat éthique. Ainsi, une fois la population cible identifiée, notamment les associations de la diaspora africaine du Québec répondant mieux à mieux à nos critères d'inclusions, nous leur avons contacté par téléphone et par courriel en expliquant succinctement les raisons de notre entrevue. Ceux-ci ont répondu favorablement. Voici nos critères d'inclusions :

- Être responsable d'une association de la diaspora ou son représentant ; majeur et apte ; appartenir à une association de la diaspora.
- Membres de la diaspora africaine francophone de la province du Québec"
- Mener des actions dans le pays d'origine en Afrique, peu importe la période.

3.4 Type et taille de l'échantillon

Du fait que les représentants des associations devaient répondre à des caractéristiques de la population cible, notre stratégie d'échantillonnage s'est effectuée suivant le type d'échantillonnage non probabiliste. Cette méthode est définie comme les échantillons qui « sont constitués sans que tous les éléments qui les composent soient obtenus par un processus aléatoire » (Fortin et Gagnon 2022 p. 260).

Il dépend donc des besoins du chercheur. Comme les auteurs précédemment cités le mentionnent, seuls l'échantillonnage intentionnel et l'échantillonnage par réseaux s'applique mieux à la recherche qualitative.

Pour notre part, l'échantillonnage intentionnel, aussi appelé par choix raisonné a fait l'objet de notre choix, car nous avons sélectionné les participants sur base d'inclusion définie. Dans ce type d'échantillon, il est courant fréquent de glisser des annonces dans des publications internes ou locales, notamment les réseaux sociaux. On peut aussi interroger des personnes œuvrant au sein d'une association de la diaspora résidant au Québec et qui mènent des activités non seulement dans le pays d'accueil, mais aussi dans le pays d'origine, pour établir si elles possèdent les critères d'inclusion que nous recherchons (Fortin et Gagnon 2022). Étant donné la nature qualitative de notre étude, un nombre de cinq participants a été retenu.

En ce qui concerne la présentation de l'échantillon, il convient de préciser que nous avons eu cinq entrevues, par appel zoom et nous avons également enregistré au moyen d'un dictaphone, avec les présidents des associations de la diaspora africaine, respectivement du Niger (A1), de la République démocratique du Congo (A2), Guinée (A3), du Sénégal (A4), le Togo (A5) et il faut préciser que l'une des associations ne mène pas des actions en Afrique pour la simple raison que son mandat ne le permet. Alors que nous avons dès le départ pour critère d'inclusion, entre autres, « mener des actions dans le pays d'origine en Afrique », nous l'avons tout de même retenu pour le besoin de la cause. C'est-à-dire qu'il a en sein d'autres structures et communautés avec qui ils n'ont pas les mêmes visions et mandats, qui mènent des actions en Afrique.

Nous présenterons les différentes associations par un code alphanumérique que nous expliquerons à la section « description » dans la partie consacrée à l'analyse des résultats de recherche.

3.5 Méthodes de collecte des données

Il est question à ce stade de réaliser la phase empirique, celle de recueillir les données dans le but de les analyser. Dans la méthode qualitative que nous avons choisie, il existe plusieurs techniques de collecte des données à savoir : l'observation, l'entrevue dirigée (structurée) ou semi-dirigée (semi-structurée), le groupe de discussion focalisé, l'incident critique, le recueil de textes, les notes de terrain et le journal de bord. Les trois premiers sont les plus courants (Fortin et Gagnon, 2022). D'autant plus que notre posture épistémologique est interprétative, une combinaison de plusieurs méthodes de collecte

de données est préférable. Dans cette perspective, une étude par entrevue semi-dirigée ainsi que des observations non participantes ont été réalisées.

3.5.1 Les entrevues semi-dirigées

Selon Fortin et Gagnon (2022, p. 164), l'entrevue (ou entretien) « consiste en un mode particulier de communication verbale qui s'établit entre deux personnes : un intervieweur qui recueille les informations et un répondant qui fournit les données. »

Ces auteurs définissent l'entrevue semi-dirigée ou semi-structurée « est une méthode qualitative qui sert à recueillir les données auprès des participants quant à leurs sentiments, leurs pensées et leurs expériences sur des thèmes préalablement déterminés. » (Ibid.). Cependant, Savoie-Zajc (2021) offre une définition plus approfondie de l'entrevue semi-dirigée en mentionnant que c'est :

Une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewer » (p.276).

Dans ce but, pour compléter la démarche de collecte des données, nous avons réalisé des entretiens semi-dirigés auprès des présidents des associations de la diaspora africaine, établis au Québec ainsi que dans la région Gatineau-Ottawa, que nous avons identifiés. Ces entrevues avaient pour but d'enrichir les informations recueillies tout au long des étapes précédentes et de bien comprendre ce qui les motive à opter pour une activité (projet) ou une autre contrairement l'entrevue dirigée qui laisse le libre arbitre au participant de répondre à sa guise. (Fortin M.F et Gagnon. J. 2022).

En fait, comme déjà mentionné plus haut, notre entrevue a consisté en une rencontre vidéo sur la plateforme zoom au cours de laquelle nous nous sommes basées sur un questionnaire préétabli (Annexe 2) qui nous a servi de support pour interroger chaque participant selon le jour du rendez-vous convenu.

3.6 Déroutement de la recherche

Aussi, dans la présente étude, les entrevues ont essentiellement ciblé les associations de la diaspora africaine au Québec. Nous les avons d'abord sollicité par téléphone avant de fixer un rendez-vous précis pour les entrevus. Le formulaire de consentement a été envoyé ensuite par courriel. Nous avons par la suite rencontré les présidents de chaque association. Les cinq entrevues ont été faites individuellement, non pas en personne (bien que cette option eût été envisagée), mais plutôt en ligne sur la plate-forme zoom au courant du mois d'avril 2024. Environ 60 minutes étaient allouées pour chaque entrevue. Les entrevues étaient semi-dirigées, avec un grand pourcentage de questions ouvertes (tableau 3.1) en vue de « permettre à la personne interrogée de répondre elle-même dans ses propres mots et éviter l'effet des cadres préétablis ». (Boutin, 2018, p. 122). Bien entendu, une période a été allouée à la fin de l'entrevue pour relever toute question ou commentaire qui n'ont pas pu être soulevés lors de l'entrevue formelle.

Les cinq associations de la diaspora africaine retenues dans notre échantillon sont issues respectivement du Sénégal, le Niger, le Togo, la République démocratique du Congo et du Cameroun. Notre choix se base sur l'historique de chaque pays désigné, en fonction de leur réalité vécue quant à la question de la violence faite aux femmes dans leurs pays d'origines en contexte post-conflit. Parmi ces pays, il n'y a que le Togo qui n'est pas passé par cette crise, mais qui, du moins, est passé par quelques périodes d'instabilité politique. Cet échantillon n'a pour autre but que de recueillir des données informatives en grand nombre et qui en dit long sur notre objet d'étude en l'occurrence la violence faite aux femmes. (Maxwell, 2013). En ce qui nous concerne, la taille a une signification assez relative, car ce qui importe c'est la nature des informations obtenues et ce à quoi cela nous servirait. Ce choix emmène le chercheur à réaliser des entrevues qui conduirait à obtenir des informations récurrentes.

L'intégralité du guide d'entretien détaillé est jointe en annexe du présent document (Annexe 2).

3.7 Dimension éthique

Notre recherche porte sur des êtres humains, membres de la diaspora africaine, qui se sont constitués en association. Nous avons, de ce fait, la responsabilité en tant que chercheur de veiller au respect ainsi qu'à la protection des participants d'autant plus que la recherche auprès des êtres humains

peut leur porter préjudice sur bien de plans lorsqu'il est dépourvu de réglementation. (Fortin et Gagnon, 2022). La présente étude est approuvée par le Comité d'éthique de la recherche et de la création de l'Université du Québec en Outaouais (Annexe 3). Dans le mécanisme et la procédure de respect de ce principe, le nécessaire a été fait en vue de garantir l'anonymat des participants, les dispositions sécuritaires quant à la divulgation des données ainsi que des enregistrements sonores des entrevues. Tous ces détails sont consignés dans les différents documents transmis aux participants, à savoir la lettre de recrutement, le formulaire de consentement qui explique en plus de cela l'objectif du présent projet. Il s'agit de la mise en évidence de l'importance de cette forme de violence dans la littérature quant aux actions menées par la diaspora africaine francophone de la province du Québec ainsi que de documenter l'apport de la diaspora africaine sur ladite question.

Au début de chaque entrevue, nous n'avons pas manqué d'expliquer, bien que déjà consigné par écrit, les objectifs de notre recherche et les dispositions sécuritaires qui s'y rattache en leur rappelant la liberté de mettre fin à l'entrevue à n'importe quel moment du processus.

3.8 Analyse des données et interprétations des résultats

Selon Fortin et Gagnon (2022p. 328), « l'analyse des données qualitatives consiste à réduire et à organiser les données et à en faire ressortir la signification. » À cet égard, après que les entretiens aient eu lieu, les résultats obtenus exigent, lorsqu'il s'agit d'un entretien du type qualitatif semi-dirigé, une méthode particulière quant au traitement des résultats, aussi bien qu'à leur mise en forme et rédaction. La collecte et l'organisation des données ayant été faites, l'analyse et l'interprétation des données s'en suivent. (Boutin, 2018).

Cette section de notre étude sera consacrée aux outils que nous avons utilisés pour le traitement des données recueillies tout au long de nos entrevues. Elle constitue de ce fait une étape décisive et importante autant que la collecte des données pour chaque chercheur. Pour ce qui nous concerne, nous avons utilisé la méthode de l'analyse de contenu de type thématique pour analyser les données recueillies et pour soutenir l'intention de notre recherche. (Fortin et Gagnon, 2022). Cette analyse de contenu permet de déterminer des comportements types, de dégager des thèmes et des tendances. Les thèmes peuvent être rassemblés pour fournir une description du phénomène étudié (Gauthier, 2021 cité dans Fortin, 2022 p.346).

Étant donné que Fortin (2022, p. 328) nous présente l'analyse des données qualitatives comme étant « un processus inductif composé d'allers retours entre la collecte des données [...] », nous avons sauvegardé l'intégralité de nos données dans notre ordinateur personnel et dans notre journal de recherche ayant servi de base des données interprétée à partir de l'analyse de contenu.

En premier lieu, les entrevues ont été enregistrées à l'aide d'un enregistreur vocal, tout en demandant le consentement (oral?) de la personne interviewée. En même temps, nous avons procédé aussi à la prise de notes en vue de résumer ou de cerner certains points importants. Nous avons encore effectué une écoute de nos enregistrements en utilisant cette fois-ci une prise de note rigoureuse dans l'intention de faire ressortir les faits apparents. Cette méthode de préparation a pour avantage de nous faire revivre l'entrevue et de rester en alerte face à tout biais résultant de notre subjectivité.

En ce qui concerne l'analyse des données proprement dite, elle a été établie en fonction des informations recueillies au cours de nos entrevues. Il s'agit de comprendre le manque d'implication de la diaspora africaine sur la question de violence qui frappe la majorité des femmes des pays africains en contexte post-conflit en passant par les activités ou projets réalisés par la diaspora africaine du Québec en Afrique tout en recherchant la motivation des choix opérés lors de la planification des actions à mener. Nous nous sommes appuyés sur le guide d'entrevue ainsi que les grandes lignes autour desquelles était axé l'entrevue. Après avoir fourni un résumé, nous avons regroupé les grandes lignes par thématique et selon la pertinence en vue de mieux structurer le chapitre portant sur la présentation des résultats. Les informations transcrites tiennent compte des points de vue enregistré et résumé à la fin de chaque entrevue. La présentation des résultats laissera place à l'interprétation des données en fonction des thèmes retenus. Cependant, la méthodologie adoptée n'est pas à l'abri des limites que nous présenterons ci-dessous.

3.9 Limites de la méthodologie

Il convient de rappeler que les entrevues portent sur cinq associations de la diaspora africaine établie au Québec et sur la région Gatineau-Ottawa. Nous n'avons malheureusement pas eu l'opportunité d'en interviewer au-delà de ce nombre, compte tenu des circonstances, ce qui pourrait fausser les résultats. « Toutefois, il serait illusoire de penser qu'un intervieweur, lorsqu'il analyse des données d'entretien, puisse être parfaitement à l'abri de tout biais. » (Boutin, 2018, p.138). Et cela, quand bien même que

le nombre d'associations aurait été satisfaisant ou suffisant. Puisque les échantillons non probabilistes sont sélectionnés sur la seule base des particularités de la population cible, cela nous autorise à minimiser le biais qui pourrait en résulter. Il n'y a donc pas lieu de faire allusion à « la représentativité des échantillons et la capacité de généraliser les résultats au-delà de l'échantillon étudié. » (Fortin et Gagnon, 2022 p. 260). C'est ainsi que notre échantillon n'est forcément pas représentatif de toutes les associations africaines de la diaspora du Québec. Le résultat issu de la présente étude ne pourra prétendre à la généralisation de la population cible, mais permettrait par contre de comprendre la manière dont les personnes interviewées fonctionnent en termes de projets.

4 ANALYSE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

La méthodologie qui oriente notre recherche a été abordée dans le chapitre précédent. Rappelons que selon elle, nous avons pour question principale : pourquoi les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? Ce chapitre sera consacré à la présentation des résultats issus de nos données des entrevues. Il vise à donner un sens aux propos des participants et à exposer clairement, à travers leurs réponses, que la diaspora africaine oriente beaucoup plus ses activités en Afrique dans d'autres domaines plutôt sur la question de la violence faite aux femmes, qui constitue la problématique de la recherche. Nous présenterons aussi dans le présent chapitre comment les résultats obtenus lors des entrevues permettent de répondre à la question de recherche et la contribution de la recherche pour le domaine d'étude.

Le chapitre consacré à la présentation des résultats de la recherche vise à donner une signification et du bon sens au point de vue des différents participants et présenter la perspective innovatrice que cela procure en ce qui concerne la non-intervention de la diaspora africaine sur la question de la violence faite aux femmes dans leurs activités dans le pays d'origine.

Nous avons organisé ces résultats selon des thématiques compréhensibles dans le souci de présenter une plus vaste perspective à travers les avis et considérations des participants dans le but de faciliter la compréhension des principales caractéristiques de notre problématique.

4.1 Description des participants

Dans cette section de notre étude, nous présenterons succinctement les différentes associations. Nous dresserons ensuite le profil de chacune des structures sollicitées lors des entrevues en présentant, notamment la manière dont elles s'organisent, leurs missions et objectifs. À cet effet, chaque association sera présentée sans nommer les individus en indiquant les genres d'activités qu'ils mènent dans les pays d'origine et de quelle manière ils les font.

En vue de faciliter la démarche et la compréhension de la recherche, nous avons fait usage du mécanisme de code alphanumérique afin d'identifier chaque association par une dénomination simple, notamment A1 à A5. C'est-à-dire A signifie « association » et le code numérique équivaut à l'association dont il est question.

Tableau 4.1. LISTE DES PARTICIPANTS À LA RECHERCHE

	Association	Fonction	Catégorie
18-04-24	A1	Président	Organisation à but non lucratif (Niger)
20-04-24	A2	Présidente	(RD Congo)
23-04-24	A3	Président	Organisme à but non lucratif (Guinée Conakry)
25-04-24	A4	Président	Organisme à but non lucratif (Sénégal)
27-04-24	A5	Président	Fédération de diverses organisations canadiennes (Togo)

4.1.1 Profil des associations

Présenter le profil des participants nous offre l'occasion de mieux les connaître avant d'aborder la question portant sur l'analyse des données proprement dite.

Précisons une fois de plus que nous avons interrogé cinq responsables des associations africaines. Tous les représentants des associations de la diaspora avec qui nous avons eu des entrevues sont établis au Québec précisément à Montréal et Gatineau-Ottawa. Ces associations sont relativement jeunes, car la plupart d'entre elles ont été créées entre 2016 et 2020, et sont toutes des associations à but non lucratif. Elles comptent toutes plusieurs membres dont le nombre n'a pas expressément été exprimé.

Nous pouvons noter que tous les membres réguliers travaillent bénévolement. Ils sont principalement Africains, cependant une de ces cinq associations regroupe des membres qui ne sont pas forcément issus d'un même pays, car elle regroupe les associations et les regroupements de citoyens d'ascendance et de descendance africaines. Conformément à notre tableau (4.1), il s'agit de A3. Les responsables de ces cinq associations vivent au Canada, plus précisément au Québec et dans la région Gatineau-Ottawa depuis environ une dizaine d'années déjà. Ces organisations sont toutes reconnues et enregistrées officiellement soit au provincial, soit au provincial et au niveau fédéral, cas de (A4).

4.1.2 Les objectifs et missions des associations

Il s'agit ici de voir les divergences et similitudes des cinq associations.

La première association (A1), en plus d'aider les membres de sa communauté à s'intégrer au Canada et de créer un cadre de solidarité et d'entraide entre les membres, elle œuvre également « à favoriser un développement de partenariats porteurs, d'encourager et de participer à toute initiative de coopération socio-économique et culturelle entre le pays d'origine et le Canada. » (Site de A1). La seconde (A2), quant à elle, mentionne que militer pour l'émancipation en vue donner aux femmes leur place dans la société est son cheval de bataille, aussi bien au Québec qu'en Afrique. La troisième association rencontrée (A3) rejoint la vision de solidarité et d'intégration socio-économique de A1, elle nous a donné son avis sur le sujet à l'étude, mais ne mène pas des activités en Afrique selon son mandat. Nous l'avons tout de même recruté, car il y a des regroupements en son sein qui mènent aussi

des actions au pays d'origine étant donné qu'elle englobe plusieurs associations. La quatrième association (A4), pour sa part, poursuit pour objectif, entre autres, de développer des outils de sensibilisations adaptés aux femmes et jeunes filles africaines et afro-descendantes qui se concrétise par des activités de sensibilisation sur les violences des femmes et de jeunes filles. La cinquième et dernière (A5) a pour mission de maintenir un éveil permanent sur les questions de la démocratie et des droits humains au Togo, de promouvoir la démocratie au Togo et de mobiliser des ressources matérielles et financières. Il ajoute qu'ils sont une source d'inspiration pour les autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui les invite à participer à diverses activités.

La section suivante abordera l'analyse proprement dite des résultats de recherche.

4.2 Les causes qui entravent l'orientation des actions la diaspora africaine vers la question de la violence faite aux femmes, particulièrement le viol dans un contexte post-conflit

Dans cette section, pour répondre à la question de savoir pourquoi la diaspora africaine, en tant qu'acteur de développement n'oriente pas ses projets vers la question de la violence faite aux femmes, nous allons parcourir les différentes perceptions des participants sur la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit dans leurs pays d'origine. À cet égard, cette question nous a été présentée par nos différentes personnes interviewées comme étant un sujet tabou, un sujet présentant des obstacles et barrières et aussi comme une question répondant à certaines exigences.

Cependant, parmi les responsables de ces cinq associations, il y a eu une participante représentant une association féminine (A2), qui a déjà eu à mener des actions sur la violence faite aux femmes dans leurs pays d'origine, bien qu'il n'ait pas eu de littérature scientifique sur cette activité, hormis quelques images d'une action et un chant de détresse relatif à cette activité dont le lien apparaîtra dans les pages qui suivent lorsque nous en parlerons en profondeur.

4.2.1 Un sujet tabou, présentant des obstacles et barrières et avec des motivations et intérêts.

Presque tous les participants ont qualifié la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit comme un sujet tabou, un sujet avec des obstacles et barrières et enfin un sujet avec des motivations et des intérêts. Avant d'aborder ces trois aspects, faisons un aperçu sur la question en étude selon les personnes interviewées.

4.2.1.1 Perceptions de la violence faite aux femmes dans les pays d'origine selon nos participants

En guise de rappel, signalons que parmi les cinq personnes représentant des associations africaines interviewées, trois font partie des pays qui ont connu la guerre dans une des provinces de leur pays d'origine à l'issue de laquelle les femmes ont fait office d'armes de guerre. Il s'agit du Niger (A1), de la République démocratique du Congo (A2), à l'Est du pays dans la province de Kivu et du Sénégal (A4) dans la zone du sud, notamment en Casamance. Les deux autres participants qui sont des ressortissants de la Guinée Conakry (A3) et du Togo (A5) ont reconnu que, même s'ils n'ont pas connu de guerre proprement dite, leurs pays ont quand même connu quelques instabilités politiques. La Guinée Conakry (A3), par exemple, a évoqué l'évènement du 28 septembre 2009, date à laquelle elle a connu un grand nombre des massacres et de viols à la suite d'une marche pacifique au cours de laquelle des milliers de membres des forces de sécurité ont ouvert le feu sur des milliers de membres de l'opposition venue participé à un rassemblement pacifique au stade. Néanmoins, ils ont pu donner leurs avis à propos de la violence faite aux femmes dans leur pays d'origine.

De tous les cinq pays représentés dans cette étude, la RD Congo (A2) est le pays qui a le plus été touché par la guerre et dont la population visée, en l'occurrence les femmes ont subi des violences basées sur le genre. D'ailleurs, deux participants du Sénégal (A4) et de la Guinée (A3) ont cité le Docteur Mukwege⁹, gynécologue congolais et militant des droits de l'homme qui soigne les femmes violées et défend leurs causes.

Selon les données recueillies, chaque participant a donné son avis sur l'état de la question de la violence dans son pays. Pour A4, la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit est un sujet aussi important que fondamental. Toutefois :

Les problèmes des femmes et des filles ne sont pas encore une priorité au pays sur le plan politique. Les politiques publiques reliées aux femmes et aux enfants ne sont pas encore mis en place, encore moins dans leur mise en œuvre. (A4, 25 avril 24)

⁹ Denis Mukwege, gynécologue et militant des droits de l'homme congolais, pratique la chirurgie réparatrice sur les femmes violées par les forces militaires du pays, à l'hôpital de Panzi de Bukavu. Au péril de sa vie. Ce lauréat du prix Sakharov, en 2014, a reçu le soutien de nombreuses personnalités politiques internationales. <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=docteur+mukwege+!%27homme+qui+repare+les+femmes>

Pour le participant du A1, la question de la violence faite aux femmes n'est pas un enjeu non seulement pour le pays, mais aussi pour l'association.

A2 est un organisme féminin, représenté par une femme. Selon celle-ci, le pays (La RD Congo) connaît encore des situations de violences à l'endroit des femmes, mais les femmes ayant subi les viols après la guerre sont abandonnées à leurs propres sorts, car le gouvernement n'en fait pas fi malgré la gravité et l'ampleur de la situation.

4.2.1.2 Un sujet tabou

Le fait d'affirmer que la question de violence faite aux femmes est un sujet tabou a été des propos recueillis par la plupart d'association interviewée. En Afrique, la question de viol a toujours fait partie des sujets tabous, ont-elles rapporté, et c'est difficile, car il y a interdiction d'en parler. Dans ce contexte, une participante nous confie :

Ces femmes sont des victimes invisibles. Elles ont honte et ne veulent pas se dévoiler, il faut chercher les moyens d'en parler sans entrer dans le vif du sujet. Toutefois, l'association peut l'envisager, mais tout dépend de l'environnement c'est-à-dire qu'il doit être propice, ces femmes doivent être ouvertes à se confier pour faciliter à les identifier en tant que population cible. Tout dépend également des opportunités de financement qui se présente à nous, car ce n'est pas l'expertise et la volonté qui nous manquent pour réaliser ces genres de projets.

C'est un sujet très lourd et tabou. C'est un enjeu. Du point de vue du viol, la question de la sexualité et encore très lourde et inspire la honte pour les femmes victimes. Même si nous voulons y intervenir, il y aura la difficulté de mobiliser. Il n'y a que le Docteur Denis Mukwege qui fait exception sur le continent africain en parlant de ce sujet. Lorsqu'on en parle, il y a même la violence... (A4, 25 avril 2024)

Cet avis est à nouveau partagé par un autre participant qui a, en plus d'admettre la caractère « interdit » du sujet de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit, a illustré la bravoure ainsi que le courage du Docteur Mukwege, que la population du Nord Kivu appelle communément « le réparateur des femmes » en ces termes :

En RD Congo, par exemple, pour dénoncer les violences faites aux femmes, le Docteur Mukwege contribue pour accorder du soutien aux femmes, soit aux partenaires locaux. (A3, 23 avril 24)

4.2.1.3 Un sujet fortement enclin à des obstacles et barrières

Lors des entrevues, la question de financement a occupé une place essentielle dans le discours des responsables des organismes interviewés en ce qui concerne la mise en place d'un projet relatif à la violence faite aux femmes, compte tenu de sa complexité. Il en est ressorti que le manque des moyens financiers joue beaucoup en défaveur de la réalisation d'une telle activité.

Bien qu'étant des acteurs de développement, il faut dire que cet aspect financier s'est présenté comme un défi à relever auprès de presque tous les intervenants participant à l'étude. Ils admettent à l'unanimité que leurs sources de financement proviennent des cotisations des membres qui, du reste, ne sont pas régulières. Ce qui présente une entrave à la réalisation de ce genre de projets.

C'est difficile, il faut être bien outillé et avoir des réserves sur place. Prenons l'exemple du thème du gouvernement fédéral du Canada à l'occasion de la journée du 8 mars 24 qui était « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme ». Pourquoi cela? Parce qu'il y a des limites financières. Comme je le disais, avoir des ressources sur place. On peut bien être motivé, mais c'est difficile. Le manque d'état financier constitue vraiment une barrière.

En ce qui concerne les activités dirigées vers le pays d'origine, on se débrouille seul. Nous autofinçons nos activités au pays.

Par contre, pour certaines activités ici au Canada, nous soumettons des projets pour obtenir une subvention à la ville de Gatineau auprès des conseillers municipaux à une échelle de 250 ou 500\$ maximum pour organiser des ateliers de sensibilisation.

Le Canada, par exemple, ne finance que la coopération bilatérale la plupart des temps et passe par les grands organismes bilatéraux pour subventionner les projets à caractère international tels que l'USAID, OXFAM qui ont déjà des moyens financiers et des ressources humaines. Ils sont financés pour mener des projets de grande envergure relative à la violence faite aux femmes en contexte post-conflit. (A4, 25 avril 24)

Si la plupart des participants considèrent que les moyens font défaut, puisque le gouvernement ne subventionne pas, il y en a un par contre qui a une opinion contraire. Celui-ci estime que pour mener à bien certaines actions, point n'est besoin de recourir au gouvernement. La déclaration de cette interlocutrice clarifie cette pensée, selon elle :

Pour porter secours aux femmes, une bonne organisation suffit avec les moyens de bord. Compter sur le gouvernement, aussi bien du pays d'origine que du pays d'accueil serait une illusion étant donné que ces derniers assistent et sont inactifs quant à la situation des femmes victimes. (A2, 20 avril 24)

Malgré une telle déclaration, cette dernière n'exclut pas le fait que les finances constituent le problème culminant étant donné que ce sont toujours les mêmes membres qui cotisent et de ce fait, ils finissent en fin de compte de s'en lasser.

Outre l'obstacle financier, un autre facteur fait que la question de la violence faite aux femmes ne soit pas prise en compte. Nous aborderons au point suivant.

4.2.1.4 Les intérêts et motivations des actions de la diaspora

À la question de savoir les raisons pour lesquelles les membres de la diaspora ne mènent-elles pas des actions sur la violence faite aux femmes, une bonne partie des participants que nous avons interrogés ont fait plutôt valoir le problème lié aux enjeux de l'organisation. C'est-à-dire que, si la question de la violence faite aux femmes ne fait pas partie de leurs actions ou projets, c'est pour la simple raison que cela n'est pas inscrit dans leur acte constitutif ou ne relève pas de leurs mandats. C'est ce que nous rapporte ce participant qui avance clairement que :

Par exemple, l'association guinéenne réunit les Guinéens et les Guinéennes de Gâtineau pour avoir des activités de socialisation entre les familles. C'est donc selon le mandat qu'ils se sont assignés, cela dépend de l'acte constitutif de chaque association. Ce n'est pas un refus. (A3, 23 avril 24).

Il semble que leur mandat va l'encontre de notre critère de recrutement, mais, en réalité l'organisation est bel et bien dans nos critères puisqu'il y a des associations faisant partie de la structure qui mènent des actions en Afrique.

Selon un autre avis, la question de la violence contre les femmes doit être pour l'organisation un enjeu. Cependant, tout comme l'interlocuteur précédent, il pense aussi que la motivation de porter son choix sur un projet ou un autre est associée au but poursuivi par l'association. Il souligne que ce genre des projets ne figure pas dans leur priorité simplement, sans donner des raisons apparentes.

La question de violence faite aux femmes n'est pas un enjeu pour notre structure. Toutefois, si l'occasion se présentait pour intervenir en faveur des femmes, pourquoi pas ! car, selon le représentant de cette association, nous venons des femmes! (A1, 18 avril 24)

4.2.2 L'invisibilité des femmes

À entendre les représentants des associations interviewés, nous avons noté que la plupart d'entre elles n'agissent que lorsqu'un besoin est identifié, notamment par les répondants basés au pays d'origine qui manifestent un besoin de la population dans un secteur donné. Cependant, il est à noter que cela n'est nullement influencé par la province du président de l'association ni d'un des membres influents, mais plutôt à partir des interactions locales des parties prenantes dans le pays d'origine, selon le besoin en vigueur. L'approche genre en soi, contribue à promouvoir l'égalité des droits et le partage équitable des ressources et des responsabilités entre femmes et hommes au moyen de la prise en compte de leurs rôles et de leurs besoins. Les besoins des femmes ne semblent pas attirer l'attention du gouvernement et des répondants locaux.

Ces besoins sont toujours exclusivement axés sur le développement communautaire, économique, socioculturel, politique, mais rarement sur les femmes victimes de viols en contexte post-conflit. Ce qui traduit manifestement les inégalités dans leur approche. C'est alors que l'association se mobilise pour porter main forte en ayant pour interface leurs répondants :

C'est le besoin qui emmène à faire quoi que ce soit comme activité au pays. Si quelqu'un ne vient pas avec un projet, si le besoin n'est pas exprimé, on ne peut pas savoir. Le besoin nous emmène à mettre en place un projet. Si on nous emmène un projet dans ce sens, on ne va pas refuser. Avant, quelqu'un sur le terrain doit identifier un besoin dans un secteur donné et nous en parler. (A5, 24 avril 24)

Les participants ont alors, à cette occasion, partagé leurs domaines d'interventions dans leurs pays d'origine. Bien que dépourvues de subventions de toute part, les initiatives individuelles de nos participants s'inscrivent également dans le domaine des collectes des fonds. En effet, lors de l'avènement de certains événements survenant au pays d'origine, les participants à la présente étude, se lèvent en tant que leader des communautés pour initier une collecte des fonds laquelle sera acheminée vers le pays d'origine pour apporter de l'aide à la population touchée par un phénomène quelconque. Ce moyen de financement est périodique, il pose des obstacles au financement d'initiative continue qui viserait à redresser les torts persistants des femmes victimes de violence à caractère sexuel. De plus, pour mener une levée de fonds, il faut probablement des enjeux unificateurs. Les enjeux de violences sexuels répondent aussi bien au critère « rassembleur » de ce type d'entreprise de collecte pour ces raisons : bien que les enjeux des violences faites aux femmes soient réputés tabous, ils le sont pour les victimes et non pour les initiateurs de la collecte des fonds. Le fait que la question

de violence sexuelle soit un tabou n'empêche pas ce type d'entreprise de collecte puisqu'il y a toujours un moyen de procéder pour identifier les victimes et les mettre en confiance. Ceci est le travail des parties prenantes au niveau local qui savent comment s'organiser pour recueillir de l'information à ce propos. Ils procèdent par des campagnes, de ce fait des messages qui sont lancés pour attirer l'attention des victimes et les emmener à s'identifier. Il est évident que toutes les victimes ne se prononcent pas, mais certaines d'entre elles se présentent surtout lorsqu'elles sont conscientes du débouché salvateur qui s'en suivra. Quant aux initiateurs des levées de fonds, ils ne sont pas liés au caractère tabou de l'enjeu de violence sexuelle, car ils agissent en amont et ne sont pas confrontés directement aux bénéficiaires de l'aide pour qui le sujet cause un sentiment d'inconfort.

Parlant de la collecte des fonds pour d'autres initiatives, nous citons à titre d'exemple le cas de A1(18 avril24) : une collecte des fonds a été organisée pour venir en aide à une partie de la population de Niamey au Niger ayant perdu leurs maisons lors d'une grande inondation.

La collecte des fonds initiée par un autre participant à l'interview a eu pour but de d'envoyer aux associations au Togo pour acheter les matériels nécessaires aux hôpitaux pour sauver des vies. A5 (27-04-24)

Presque tous les participants ont mentionné avoir agi dans le secteur de l'éducation. C'est le cas de A5 qui affirme que dans leurs actions, ils ont acheté des bancs d'école dans un village du Togo et ont également offert des ordinateurs à une autre institution. L'A4 a réalisé un projet en rapport avec le succès scolaire par les jeunes filles. En collaboration avec les partenaires locaux en vue de l'autofinancement de deux jeunes filles, aux notes faibles en leur octroyant une bourse. Et le suivi des projets est facilité par ces partenaires locaux.

Notre premier critère est de sélectionner les filles qui ne sont pas bonnes à l'école. Nous ne visons pas la réussite du projet, mais plutôt assurer l'environnement économique. Car, ces filles vendent après l'école (font du petit commerce). Si nous donnons une bourse, on va combler le besoin financier. (A4, 25 avril 24)

En dehors des activités des collectes des fonds et de l'éducation qui sont quasi communes à toutes les associations interrogées, il y a tant d'autres activités que les uns et les autres exploitent et considèrent comme prioritaire que les autres ne tiennent pas compte. Il s'agit des activités organisées dans les écoles. À titre d'exemple A2 a nourri les enfants d'une école primaire (élémentaire) en donnant le

déjeuner chaque matin pendant un laps de temps. En plus de cela, elle a mobilisé les mamans pour les puits ainsi que de l'eau dans les milieux ruraux. Pour les autres participants, les activités de sensibilisation dans des domaines différents, indépendamment de l'organisation.

Un autre avis a été avancé par un participant, avis selon lequel ils ne s'y attellent pas à cause du contexte social qui ne permet pas d'avoir l'accessibilité à ces femmes, il faut passer par les partenaires. Le but de cette démarche est, une fois de plus, le souci de ne pas apporter des solutions déjà conçues à l'avance.

Nous pouvons apporter l'aide morale. Tant que le système ne met pas en place des dispositifs clairs, bien modelés pour accompagner ces femmes surtout sur le plan juridique, puisque l'accompagnement moral et psychique va de pair avec l'accompagnement juridique et une fois que la justice est faite, c'est le début de la guérison.

Aussi, avant l'élaboration d'un projet, nous travaillons sur l'admissibilité de la population cible avec les répondants qui souvent, sont les acteurs des associations locales, nous les écoutons, histoire de ne pas nous engager à apporter les solutions toutes faites. Ainsi, à partir de notre plan stratégique et notre mission, en nous basant sur le besoin qui est le plus faisable sur le terrain, nous évitons de procéder à des approches colonialistes. (A4, 25 avril 24)

Pour ce participant, les approches colonialistes sont celles où la plupart des organisations viennent avec déjà des idées conçues de ce qu'ils pensent être utiles ou ce qu'ils pensent être les besoins des populations qu'ils viennent aider avec leur perception personnelle. Ils n'ont pas les besoins propres à ces populations exprimées par eux-mêmes. Ils ont plutôt construit ce qu'ils pensent être, bien et salvatrice pour ces populations-là. Et c'est une approche colonialiste dans le sens où partout où les colons étaient passés c'est avec ces approches là qu'ils sont arrivés et on le voit beaucoup en Afrique par exemple : beaucoup d'organisations arrivaient avec cette approche colonialiste qui est une démarche qui vient avec les solutions préconçues du genre « je suis l'expert qui connaît vos besoins, qui connaît vos vies et j'arrive avec les solutions ». « Ce ne sont pas vos solutions, ce sont mes solutions à moi ». Donc nous on évite d'avoir cette approche-là que beaucoup de spécialistes qualifient d'approche colonialiste. Le point c'est d'aller construire en étant à l'écoute des besoins et en réfléchissant aussi avec ces populations-là sur leurs solutions pas les nôtres pour eux.

Dans un autre ordre d'idées, une autre participante par contre (A2, 20 avril 24), celle dont l'association est essentiellement composée des femmes, pense qu'en dépit de tout obstacle, elles sont contraintes d'agir d'une manière ou d'une autre, car toute question touchant aux femmes est leur cheval de bataille. Leurs activités sont souvent motivées par l'actualité des situations préoccupantes du pays d'origine qui les poussent à se lever et prendre des dispositions. En d'autres termes, elles agissent selon les enjeux de l'heure. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'elle a organisé une activité de collecte des fonds en 2016, lors de l'invasion d'une des provinces de l'Est de la République démocratique du Congo par l'armée du pouvoir en place. Cette invasion a occasionné des viols des femmes en masse et des tueries d'enfants dans cette partie de la république. Ces fonds ont été collectés au sein de la communauté de la diaspora congolaise du Québec membre de l'association ou non pour venir en aide aux victimes au pays de cette triste tragédie. En outre, à cette même occasion, sur l'initiative de sa présidente, l'association a lancé une action dénommée « opération kata suki » expression lingala, une langue qui est parlée en République démocratique du Congo qui veut dire en français : opération couper les cheveux.¹⁰ Cette opération incitait les femmes à se raser la tête, une façon de montrer leur indignation et d'exprimer leur sympathie par rapport à leurs homologues femmes victimes de viols dans le pays d'origine.

Une chanson de détresse¹¹ a été composée pour l'occasion, intitulée « cri de la femme pour la RD Congo. »¹² Malheureusement, en dehors de ces vidéos, nous n'avons trouvé aucun texte dans la littérature quant à cela.

4.2.3 Les inégalités liées au genre « homme -femme »

Certaines personnes interrogées ont brandi l'aspect sombre de la situation inégalitaire entre hommes et femmes dans la société africaine. Ce qui vient contrecarrer l'action des membres de la diaspora, qui sont majoritairement masculins, à orienter leurs projets vers les femmes. Du point de vue culturel, la femme africaine est assujettie à l'homme. Dans ce contexte, c'est beaucoup plus les associations

¹⁰ https://www.facebook.com/phrasetv/posts/1070031649779621/?locale2=fr_FR&paipv=0&eav=Afaz

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=b1XW51uUbpo>

¹² <https://www.youtube.com/watch?v=UFki8gJ36Fc>

féminines qui s'investissent dans cette optique. Raison pour laquelle, une participante interviewée nous dit ce qui suit :

Du point de vue sociétal, la mentalité de la femme elle-même a ancré en elle des notions enfouies dans le vécu quotidien. Elle accepte le contrat social tacite établi et considère la violence subie dans le couple et au sein de la famille comme étant normale. La société ne permet pas aux femmes de quitter le foyer. Pour la société, cette situation est normale. Nous travaillons pour briser ce contrat tacite et redonner aux femmes son identité. La femme doit connaître ses droits. De ce fait, du côté de l'homme, nous devenons femmes rebelles. (A2, 20 avril 24).

Elle ajoute ce qui suit :

La question des inégalités est capitale, car la violence a tendance à être normalisée non seulement par les bourreaux, mais aussi par les femmes elles-mêmes, inconsciente de leur impact sur le développement. La plupart des cas, ces dernières ne réalisent même plus qu'elles vivent la violence. (Donc l'enjeu même d'identifier la violence envers les femmes comporte des défis)

Un autre participant met un accent particulier sur l'impossibilité pour les femmes d'aboutir au développement avec les inégalités. Il a donc épinglé le système patriarcal auquel sont soumises les femmes. Une telle situation ne favorise pas l'orientation des activités de la diaspora vers la question de la violence faite aux femmes :

Le développement ne peut se faire sans un travail sur l'inclusion, l'équité et sans donner place à des personnes vulnérabilisées. La colonisation a un impact sur le patriarcat dominant dont la femme a été reléguée. Le développement n'est pas possible avec les inégalités. À titre d'exemple, en matière d'agriculture, ce sont les femmes qui travaillent beaucoup, mais les terres appartiennent aux hommes. En matière d'éducation, la violence est légitimée dans nos processus d'éducation et est devenue normale. Nous devons travailler dans l'éducation et la sensibilisation sur les préjugés, et les stéréotypes seront brisés. C'est la plus grosse barrière. (A4, 25 avril 24)

Aussi, la femme est au centre du développement. Elle a joué un rôle central dans tout le processus de développement et de paix. (A4, 25 avril 24)

Toujours à propos des inégalités homme-femme, une participante souligne le fait que cette inégalité ne vient pas en aide aux femmes. Selon son avis, elle trouve que :

Les inégalités aussi bien dans le couple que dans la famille favorise la violence et enfreint au développement des femmes. Cette violence joue sur l'estime de soi des femmes. La société n'aide pas les femmes à vivre cette violence. Elles sont rejetées. (A2, 20 avril 24)

Aussi, la responsabilité du gouvernement du pays d'origine est aussi mise en cause, ce qui ne facilite pas et n'encourage pas la diaspora à se pencher sur la question de la violence faite aux femmes. À ce propos, certains avancent ce qui suit :

Le combat le plus profond se situe au niveau institutionnel. À titre d'exemple, une femme victime de viol au Sénégal ne peut pas avorter. Si, l'institution censée de protéger ces femmes ne facilite pas la tâche, c'est difficile. (A4, 25 avril 24)

4.2.4 Différentes manières pour la diaspora de répondre par des actions sur la question de la violence faite aux femmes.

D'une manière globale, voici les différentes réponses des participants en ce qui concerne la manière dont la diaspora pourrait intervenir sur la question de la violence sur les femmes dans le pays d'origine en contexte post-conflit :

- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux légitimes et obtenir d'eux des réponses à la question de savoir comment contribuer à leurs causes, car avoir les moyens financiers ne suffisent pas toujours.
- Chaque femme victime ont quelque chose en commun, la souffrance et chacune d'elles la vivent de manière différente. Un appui moral et psychologique s'avère indispensable.
- Sensibilisez les sociétés à reconnaître les victimes et les accompagner à reconstruire une nouvelle vie.
- Aider à briser les stéréotypes et mettre en place des pratiques et approches inclusives.
- Trouver les femmes leaders et les former afin qu'elles fassent le travail de base.
- Éduquer, prévenir et mettre en place des outils adaptés pour la prise en charge des victimes et non des outils orientaux.
- L'éducation et la sensibilisation par des conférences en vue d'informer sur ce qui se passe.
- Mobilisation du milieu sur la lutte contre la violence.

- Donner une liste de besoins, soutien en santé mentale.
- Recruter et envoyer des personnels de soins.
- Accompagnement par le biais des appuis financiers pour permettre à ces femmes de reconstruire leur santé financière à travers des micros- entreprises, les petits commerces.
- Mobiliser des fonds : organiser des campagnes de levée de fonds pour financer les activités génératrices des revenus.
- Travailler avec les Organisations Non Gouvernementales locales, plus proches de la population pour les outiller à accompagner ces femmes dans le processus juridiques, tels que des avocats.
- Quant aux associations, elles doivent requestionner leurs activités à propos de ce phénomène, procéder à la révision de leur charte en vue d'intégrer cette vision au sein des associations.

Telles ont été les recommandations des différents participants à cette étude. Nous estimons, pour notre part, que la mise en œuvre de toutes ces dispositions répondrait parfaitement aux besoins des femmes victimes des violences en contexte post-conflit en Afrique. Encore faudra-t-il que la diaspora africaine du Québec accepte de s'y pencher en mettant de côté l'aspect patriarcat dominant de la culture africaine. La question de financement offre de surcroît une avenue propice vers la réalisation et le succès des projets de cette envergure.

5 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Rappelons que les résultats précédemment présentés émanent des données recueillies au cours des entretiens tenues avec cinq responsables des associations de la diaspora africaine du Québec. Il en découle plusieurs constats. Sur base du résumé des informations recueillies, nous tâcherons d'en dégager la signification dans le présent chapitre en vertu de la problématique de notre recherche à savoir, le manque d'attention accordée aux femmes victimes des violences sexuelles en contexte post-conflit par la diaspora africaine du Québec. Le cinquième chapitre mobilise la cadre théorique et d'autres éléments contenus dans ce mémoire afin d'interpréter et de mettre en perspective les résultats obtenus au chapitre précédent. L'interprétation qui en résulte permet de répondre au questionnement

de recherche, ainsi d'effectuer un retour sur celui-ci et les hypothèses. Le contenu de ce chapitre donnera un sens à notre recherche. Il s'agira donc d'interpréter les différends dans les données collectées au cours des entrevues, en le confrontant à l'approche théorique retenue. Nous en dégagerons des représentations théoriques et une certaine généralisation analytique, quant à notre objet d'étude, notamment : la violence faite aux femmes en contexte post-conflit.

La première section sera consacrée au rappel de notre question de recherche et de nos hypothèses, dans la deuxième section, nous allons les catégoriser.

5.1 Rappels des questions de recherche et des hypothèses

En vue de poursuivre notre analyse, il est indispensable de revenir sur l'objectif de notre étude, les questions de recherche et les hypothèses. Pour commencer, notre étude a pour objectifs comprendre les raisons qui justifient l'absence de la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit dans les activités et projets de la diaspora africaine du Québec ainsi que documenter la littérature sur les activités de la diaspora africaine quant à la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit.

Notre question de recherche est la suivante :

« Pourquoi les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement dans leur pays d'origine en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? ».

L'interprétation qui résulte des résultats obtenus au précédent chapitre permet de répondre aux questions de recherche ci-dessus, et d'effectuer ainsi un retour sur celles-ci et les hypothèses.

De ce fait, nous dégagerons un ensemble d'hypothèses qui émane du travail de recherche que nous avons réalisé et qui constituera un fil inducteur pour la réalisation d'autres recherches.

Pour guider notre travail, voici nos hypothèses :

- L'hypothèse principale soutient que le financement limité des associations de la diaspora les emmène à prioriser certains projets plutôt que ceux portant sur la question de la violence faite aux femmes.

- Il est possible d'anticiper et d'avancer que ces membres de la diaspora africaine constitués en association pour mener des actions en faveur des femmes dans le cadre de la violence seront essentiellement les femmes. En d'autres termes ce sont souvent les femmes qui se mobilisent pour de tels enjeux.
- La diaspora s'adhère aux valeurs patriarcales dominantes qui l'empêche de voir la violence faite aux femmes comme un problème sociétal.

5.2 Pourquoi cette abstinance d'assistance?

Le traitement des données de recherche (dû à un très petit échantillonnage) sur les raisons pour lesquelles la diaspora africaine n'oriente pas ses projets vers la question de la violence faite aux femmes nous permet de mettre en évidence les grandes raisons qui constituent des obstacles à la réalisation d'une telle action.

La première raison est liée au fait qu'on n'en parle pas par convenance morale ou sociale. Dans les pays du Sud, une fois que le viol est commis, les victimes ne se manifestent pas. Elles ont du mal à dénoncer leurs bourreaux pour éviter les regards de la société et se renferment sur elles-mêmes par honte ou par peur d'être stigmatisé. Cette situation ne facilite pas la tâche des partenaires locaux, qui jouent souvent le rôle d'identifier les besoins sur le terrain pour les porter à la connaissance des membres de la diaspora de leur pays en vue de leur permettre de mettre en place des projets d'aide à la population cible. Ce qui explique l'invisibilité de ces femmes. Ceci se rapproche de la recherche faite par Josse :

En effet, de nombreuses victimes hésitent à dénoncer les violences sexuelles qu'elles ont subies que ce soit à la police, à leur famille ou à d'autres personnes parce qu'elles redoutent les représailles de la part de l'agresseur [...] De plus, dans la plupart des sociétés patriarcales, les personnes sexuellement agressées sont jugées coupables des actes perpétrés contre elles. Dès lors, elles se taisent pour éviter le rejet social, le mariage forcé avec leur agresseur. (Josse, 2017, p.207).

Dans un autre ordre d'idées, quand bien même que certaines femmes sortiraient de leur silence, au lieu d'être soutenues, elles sont au contraire traitées de coupables et responsables (victim-blaming/shaming). Elles sont alors jugées par la famille et la société sans tenir compte de leurs états mental, psychique et physique. Or l'approche genre et développement permet de prendre en compte

les besoins des femmes et des hommes en toute égalité et équité. C'est pourquoi l'application de l'approche genre dans les projets de développement s'avère indispensable dans le but de permettre aux organisations d'agir plus efficacement en vue d'établir une égalité femmes-hommes dans la mise en place, la réalisation et l'exécution de leurs projets de développement. C'est dans ce contexte que l'approche genre et développement trouve sa raison d'être d'autant plus qu'elle « repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchise les individus en fonction de leur sexe [...] Une fois les inégalités éventuelles identifiées, elles seront prises en compte dans des programmes ou des projets de développement. » (Réseau ritmo, 2010 op.cit.).

Nous avons pu déceler que, quand bien même les femmes victimes de viols se seraient tues, le fait qu'elles soient érigées en arme de guerre, mais aucune autorité ni personne issue de la population ne se lève pour prêter mains fortes à ces dernières ni défendre leur cause, constitue une négligence et une inattention. Et même si les répondants locaux ne rapportent pas les faits à la diaspora, ce phénomène est un problème sociétal et est connu de tous aussi bien du gouvernement que de la diaspora. Aussi, elles sont abandonnées à leur propre sort. Certaines personnes interviewées l'ont mentionné lors de nos rencontres en entrevue en soulevant le fait que le gouvernement observe sans réagir et voire même prive à celles qui sont tombées enceinte à l'issue de ces tragédies le droit reproductifs d'une grossesse indésirée. La diaspora quant à elle, n'a toujours pas besoin d'être informée par les répondants locaux. Le manque de ressources financières est certes une chose, mais intervenir même par des actions patriotiques en est une autre. Cela ne demande pas forcément un état financier de taille, mais juste une disponibilité et de la détermination d'agir. Parmi nos cinq participants à l'étude, une seule organisation a pu mener des actions dans ce sens, notamment par l'organisation d'un sit-in pour soutenir les femmes violées à l'Est de la RD Congo, par l'opération Kata suki¹³ déjà évoqué plus haut. Il s'agit de l'organisation composée essentiellement des femmes et dont le combat principal est de militer pour l'émancipation de la femme en vue de lui donner une place dans la société (A2).

On arrive à en déduire que deux de nos hypothèses trouvent leurs raisons d'être par le fait qu'effectivement :

- Les membres de la diaspora susceptibles de mener des actions en faveur des femmes dans le cadre de la violence seraient essentiellement les femmes qui, souvent se mobilisent de tels enjeux.

¹³ Opération Kata suki : se faire raser la tête. Action menée par les femmes de l'association . De Montréal qui ont pris l'initiative de se faire couper les cheveux et faire un sit-in pour manifester leur empathie et leur soutien aux victimes de viol dans leur pays sous le regard du gouvernement en place.

- Le manque de partenaires femmes sur le terrain joue en défaveur de la mise en place par la diaspora des projets sur la question de la violence faite aux femmes. En effet, selon les réponses recueillies, nous sommes persuadés que les partenaires sur le terrain ne sont que des hommes, compte tenu de l'absence des données précis de la part de nos interlocuteurs.

Par conséquent, notre étude permet de saisir, conformément aux déclarations des participants, l'impact négatif que jouent les inégalités entre les hommes et les femmes dans la prise en compte de besoins sexospécifiques de la population cible de notre étude dans la mise en œuvre de leur projet de développement. En effet les inégalités entre les sexes ont pour effet négatifs, entre autres choses, l'impunité. Et « cette impunité a pour effet non seulement de nier toute justice à chaque victime/survivante, mais également de renforcer l'état des relations entre les sexes et de reproduire les inégalités aux dépens d'autres femmes et filles. » (ONU, 2006, p.138.). Pour notre part, la question des inégalités entre les sexes est loin d'être résolu aussi longtemps que subsistera l'impunité. Au milieu de cette impasse, la femme demeure la cible d'injustice et continuera donc à subir le lourd tribut de cette position désavantageuse à son égard. Et cette injustice qui ne dit pas son nom se poursuit dans toutes les sphères de la société aussi bien sur le plan économique, social, politique et autres. Le choix de la mise en place, de la réalisation et de l'exécution des projets inhérents à violence à l'égard des femmes par la diaspora africaine du Québec n'en est pas exempté. Cet état des choses explique en tout ou en partie le manque d'intérêt pour cette dernière à prendre en compte l'intérêt d'un sujet aussi complexe qu'est la violence à l'égard des femmes. À ce sujet, le secrétaire général des Nations Unies soutient que « La violence à l'égard des femmes est à la fois une cause et une conséquence de la discrimination dont elles sont victimes ainsi que de leur inégalité et situation de subordonnées. » (ONU, 2006, p.141). Même si les participants à notre recherche ne le disent pas clairement, il existe quelque part une discrimination tacite dans leur façon d'agir. Cependant notre étude ne permet pas de porter un jugement sur l'efficacité de cette approche. Elle permet certes d'établir que cette absence de l'approche genre et développement dans la mise en place des projets de développement est l'une des raisons pour lesquelles la diaspora n'intervient pas dans des enjeux inhérents à la violence faite aux femmes en contexte post-conflit. D'ailleurs, le réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et le développement durable atteste que « Si des efforts importants ont été faits par les gouvernements et les Nations-Unies depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-5 septembre 1995), force est de constater que subsistent encore de nombreuses inégalités

fondées sur le genre » (Réseau ritimo, 2010 op.cit.). Il reste encore beaucoup à faire pour changer la donne surtout en ce qui concerne le cadre juridique. Ceci se rapporte, à titre d'exemple, à l'étude faite par le sous-comité des droits internationaux de la personne du comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes sur les violences sexuelles commises pendant et après des conflits armés en République démocratique du Congo. À l'issue de cette étude, il a été constaté, selon les informations reçues par des témoins que, la prévalence de la violence sexuelle même après les conflits peut persister sur une large échelle à cause du fait que les sociétés manquent :

Le cadre juridique, la vigueur institutionnelle et les services de sécurité réformés nécessaires pour corriger le phénomène. Le Libéria et le Soudan du Sud ont été cités par les témoins comme deux pays sortis du conflit ayant du mal à s'attaquer à leur fort niveau de violence sexuelle. Au Soudan du Sud par exemple, les femmes et les enfants sont de plus en plus la cible d'émeutes intercommunautaires, et la violence sexuelle perpétrée par des membres des forces de sécurité est rarement punie. (Dean, 2014, p. 6).

Au regard de la gravité et de l'ampleur de ce phénomène, en l'occurrence la violence faite aux femmes en contexte post-conflit, il s'avère impérieux pour la diaspora africaine du Québec de se pencher sur la question dans leurs projets de développement. De cette façon, ils auront ainsi contribué comme mentionné plus haut selon ritimo (2010), à la promotion de l'égalité des droits ainsi que du partage équitable des ressources et des responsabilités entre femmes et hommes grâce à la prise en considération de leurs rôles et besoins.

Les propos des personnes interviewées expriment nettement que les inégalités affectent l'orientation de leurs activités vers ce secteur. Notamment A2 qui atteste que les inégalités favorisent la violence et enfreint au développement des femmes, car celles-ci se sont abandonnées à leurs propres sorts. A4 pour sa part, indique que le développement n'est pas possible avec les inégalités et qu'il est important de briser les stéréotypes.

En second lieu, l'absence des moyens financiers explique pertinemment bien la raison pour laquelle les organisations diasporiques ne lancent pas leur dévolu sur les enjeux relatifs à la question de la violence faite aux femmes. Selon les personnes rencontrées, la question de la violence, en l'occurrence celle du viol, hormis l'invisibilité des victimes, est une matière très complexe qui nécessite plusieurs

prises ne charge. En dehors de leur identification se posent des questions d'ordre médical, psychologique et mental, juridique ainsi que d'assistance financière. Ce dernier aspect financier permettrait d'autonomiser les femmes victimes à travers des microfinancements leur permettant de subvenir à leurs besoins. Tous ces détails nécessitent bien entendu un suivi, une descente sur le terrain malgré la présence des partenaires locaux. Seules les cotisations des membres ne suffisent pas, car cela demande un budget conséquent. Un des interlocuteurs a mis un accent particulier sur l'importance de les accompagner. Quant à l'aspect juridique, force est de constater que « les femmes ne portent pas plainte, car elles ne reconnaissent pas certaines pratiques comme des agressions. Par ailleurs, dans nombre de pays, la justice est lente, inaccessible financièrement et géographiquement à la majorité de la population et positivement partielle envers les hommes, les poursuites judiciaires et les condamnations prononcées contre les hommes auteurs des violences sexuelles sont rares. » Josse (2017, p.207).

Il convient d'apporter à ces femmes victimes de l'aide morale, juridique. Tant que le système ne met pas en place des dispositifs clairs, bien modelés pour accompagner les femmes, ça sera difficile. L'accompagnement moral et psychologique va de pair avec l'accompagnement juridique bien que cela ne tire pas complètement et totalement la femme d'affaires. Le plus souvent, une fois que la justice est faite, c'est le début de processus de guérison. Il faut des structures fortes qui reconnaissent qu'il faut accompagner ces femmes. L'accompagnement, c'est aussi la réinsertion. Il convient également de leur demander comment faire pour le propulser en termes de petit commerce. C'est extrêmement compliqué. (A4)

5.3 Les raisons évoquées

Rappelons-le : le budget d'un tel processus doit être bien fourni. Cependant, bien qu'étant reconnue comme un acteur de développement, la diaspora ne peut se le permettre qu'au prix d'un financement externe à leur structure.

Toutefois, les projets d'ordre économique, à savoir collecte des fonds pour financer le secteur de l'éducation par exemple, de manière sporadique, en attribuant des bancs aux écoles, en réparant les infrastructures en délabrement avancé, en achetant des matériels scolaires; les projets d'intervention à caractère social à l'occasion d'une inondation pour venir en aide aux personnes ayant perdu leurs maisons; des marches à caractère politique pour exprimer une position par rapport au gouvernement du pays d'origine, etc. En bref, les projets socioculturels, économiques, politiques et communautaires sont les axes qui reviennent les plus souvent dans les activités de la

diaspora, car leurs réalisations n'engagent pas des coûts exorbitants. Ceci répond aux hypothèses selon lesquelles :

- Le financement limité des associations de la diaspora les emmène à prioriser certains projets plutôt que ceux portant sur la question de la violence faite aux femmes.
- Cette limitation sur le plan financier est « une » des barrières et fait manquer à la diaspora les opportunités de mener des actions sur la question de la violence faite aux femmes.

Les entrevues et le fonctionnement des associations de la diaspora nous ont permis de comprendre une chose : tant que tout ce qui touche sur la question de la violence faite aux femmes ne constitue pas un enjeu pour une organisation ni ne figure dans sa vision, il lui sera difficile de s'y lancer à moins que les répondants locaux ne leur en expriment le besoin. À ce niveau, nous ne manquons pas de constater le manque de compréhension de l'approche « genre et développement » de la part des associations conduit par les hommes. Et cette façon de procéder nous semble évidente d'être un choix. Par contre, lorsqu'une association est dirigée par les femmes ou par des féministes, les questions inhérentes aux besoins et aux bien-être des femmes, à l'exemple de la violence faite aux femmes est reconnue et priorisée. En réalité, les associations traditionnelles appuient des projets liés à la famille dans une perspective patriarcale qui met la femme en deuxième plan et qui ignore des questions importantes. Ce point de vue rencontre l'analyse féministe faite par Laughrea, K & al. (1996), déjà cité plus haut, selon laquelle la société patriarcale légitimes, le droit de violence des hommes sur les femmes.

Par ailleurs, pour y remédier, les Nations-Unies (2006, p. 7) préconisent les plans qu'ils jugent les plus efficaces qui englobent « un processus de consultation des associations de femmes et autres organisations de la société civile, des délais et des critères précis, des mécanismes de suivi de l'application transparents, des indicateurs d'impact et d'évaluation, des sources de financement prévisibles et adéquates, et l'intégration de mesures visant à remédier au problème de la violence à l'égard des femmes dans des programmes de divers secteurs. »

Nous avons rencontré, au cours de notre recherche, plusieurs limitations, notamment le nombre limité de participants (5) sans compter que l'un d'eux ne mène pas des actions en Afrique, mais l'association inclut en son sein d'autres regroupements qui répondaient à nos critères d'inclusion. Ce participant nous a servi de personne-ressource compte tenu de ses expériences en la matière. Cet aspect de choses limite dans une certaine mesure la portée de nos résultats. Il s'ensuit le manque de représentativité

évidente du point de vue de la quantité des participants, mais, avec le recul, nous constatons tout de même que la qualité des participants était au rendez-vous. Aussi, il aurait été particulièrement très pertinent de réunir ou mieux de rencontrer tous ou la majorité des membres de la diaspora africaine dont les pays a connu des conflits armés. De ce fait, nous aurions obtenu plusieurs sons de cloches. Cependant, nous n'en avons pas eu l'occasion du fait de l'obtention tardive de notre certificat d'éthique.

CONCLUSION

Aux termes de cette recherche, qui portait sur l'apport de la diaspora à l'égard de la lutte contre la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique, nous avons été en mesure d'apporter des éléments de réponses relatives aux questions que nous avons posées au départ et nous avons pu atteindre les objectifs auxquels nous nous sommes affectés.

Le chapitre V nous a donné l'occasion d'analyser les données de notre enquête sur base des questions que nous avons préparées. Point n'est besoin de revenir sur les résultats particuliers de notre analyse. Toutefois, nous évoquerons simplement les grandes lignes d'orientations qui se dévoilent de notre étude. Dans la littérature, certains auteurs estiment que la diaspora, en tant que structure, doit être autonome. C'est-à-dire qu'elle doit être dotée de ses propres moyens financiers pour avoir une marge de manœuvre dans ses prestations. (Keïta, S.2009). Ainsi, pour reprendre les propos de l'une participante à la présente étude (A2) qui souligne « Compter sur le gouvernement, aussi bien du pays d'origine que du pays d'accueil serait une illusion étant donné que ces derniers assistent et sont inactifs quant à la situation des femmes victimes. ». D'un autre côté, pour un des membres des Nations-Unies, représentante de l'Arménie, la diaspora devrait plutôt jouer le rôle d'un partenaire, sensible aux problèmes de son pays en lieu et place d'un acteur de développement. (ONU,2006).

Pour porter secours aux femmes, une bonne organisation suffit avec les moyens de bord.

Nous sommes parties de l'idée que la violence faite aux femmes dans les pays du Sud dans un contexte post-conflit constitue une entrave au développement et à la paix, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'égalité particulièrement dans la mise en place des projets de développements des associations de la diaspora africaine du Québec. Conscient que les femmes sont au centre du développement, nous nous sommes posées la question de savoir pourquoi les membres de la diaspora africaine en tant qu'acteur

de développement n'orientent-ils pas leurs projets de développement en faveur des femmes victimes de violences, particulièrement de viols dans les pays en contexte de conflits? Car la littérature nous renseigne sur leurs actions vers plusieurs autres domaines plutôt sur la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit. Ainsi, plusieurs raisons justifient cette carence, entre autres choses les moyens financiers. Notre étude a consisté à questionner les responsables des associations de la diaspora en vue de mieux comprendre leur perception de la question de la violence quand la mise en œuvre de leurs projets de développement dans les pays d'origine. Nous sommes entrées en contact avec ces derniers afin de recueillir des informations justifiant le caractère « quasiment unidirectionnel » de l'orientation de leurs actions. Il apparaît que des informations recueillies sur base des entrevues réalisées valident l'hypothèse selon laquelle la question de la violence faite aux femmes en contexte post-conflit n'est pas exploitée par la diaspora africaine du Québec. Les participants ont mentionné plusieurs défis à relever en plusieurs points. Il s'agit beaucoup plus du fait que c'est une question complexe nécessitant un budget conséquent et le manque de moyens nécessaire pour la réalisation des projets d'une telle envergure. Sa complexité réside du fait des diverses responsabilités des exécuteurs des projets et des différents secteurs d'interventions liés à leurs mises en œuvre à savoir juridique, médicale, financier, etc. La question des inégalités entre les sexes a été soulevée et constitue une des raisons empêchant la diaspora de mener des actions en faveur des femmes victimes de viols. Pour ce faire, à la question de répondre comment elle pouvait répondre par des actions sur la question de la violence faite aux femmes, plusieurs recommandations ont été émis par les responsables des organisations de la diaspora.

Parmi lesquelles aider à briser les stéréotypes et mettre en place des pratiques et approches inclusives dans la mise en œuvre des projets de développement relatifs à toutes questions liées aux femmes ainsi qu'éduquer, prévenir et mettre en place des outils adaptés pour la prise en charge des victimes et non des outils coloniaux. Cette approche inclusive nous fait penser à l'action humanitaire plus inclusive et efficace entre les organisations humanitaires et les donateurs abordé par le Sommet humanitaire mondial de 2016. Cette action a donné naissance à la Grande Aubaine, qui est un accord international ayant pour but l'accroissement des moyens des sujets de droit. En revanche, puisque l'aspect genre n'y était pas intégré, ONU Femmes en a fait mention en mettant en place l'informel *Friends of Gender Group* (FoGG, comme l'indique son sigle en anglais) comme outil dans le but de « l'intégration de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes ». (Abellán & Welocalize, 2022) En effet, s'il faut apporter une pensée critique sur la transformation structurelle de modèles de coopération

internationale, nous dirons qu'ils sont imbibés des germes de patriarcat, de racisme et de néocolonialisme. Comme l'aide financière vient du Nord, elle souffre des multiples faiblesses héritées du système patriarcal néocolonialiste. De la même façon que pour lors de l'adoption du concept genre occidental par les féministes, « la perspective de genre prédominante a été l'Occidentale, comprise comme « universelle », dans des contextes locaux extérieurs à ces paradigmes occidentaux » (Abellán & Welocalize, 2022, p.7)., l'aide occidentale au développement également est parsemée de « cette imposition nord-sud qui perpétue le système néocolonialiste et renforce l'idée du « sauveur blanc ou de la « sauveuse blanche [...] se rend dans les pays du Sud pour y imposer sa vision ». (Abellán & Welocalize, 2022 p.7). Ainsi agissent des bailleurs des fonds qui se présentent en Afrique avec des projets préconçus ne reflétant pas les besoins réels des populations visées. C'est ce type d'approche que les participants à notre étude redoutent.

Les participants reconnaissent cependant que, malgré tous les efforts des gouvernements et des Nations-Unies depuis la mise en place de l'approche genre et développement, les inégalités sur le genre persiste jusqu'à ces jours. Cet état des choses affecte l'orientation de leurs activités vers ce secteur. Toutefois, pour revenir à notre question de recherche, l'apport de la diaspora sur la violence faite aux femmes est insignifiant et presque absent. En effet, parmi les cinq organisations que nous avons rencontrées, une seule association (A2) a pu mener des actions sur la violence faite aux femmes en contexte post-conflit en Afrique, notamment en organisant un sit-in à Montréal; en composant une chanson déplorant les actes de viols au pays et en prenant l'initiative de se raser la tête pour exprimer leur soutien à la cause des fautes violées en RD Congo. Malgré cela, elles ont déploré au même titre que les autres participants l'insuffisance des moyens financiers. Les autres participants, pour leur part, déplorent la difficulté d'identifier la population cible, car elles n'osent se manifester par peur de représailles et le manque d'information de la part de leurs répondants sur le terrain.

Cette étude nous a permis de rencontrer quelques responsables des associations de la diaspora et ce que ces rencontres étaient édifiantes, bien que virtuelles. Nous avons eu l'occasion d'en apprendre davantage sur le fonctionnement des structures de la diaspora et leur mode d'action. À travers cette étude, nous avons ainsi contribué à élargir la sphère des recherches quant au lancement d'un appel de sensibilisation à la diaspora africaine tout entière et à celle du Québec en particulier à orienter leurs activités vers le sujet épinglant qu'est la violence faite aux femmes en contexte post-conflit, un sujet qui, en notre sens, gagne du terrain et fait parler de lui depuis plusieurs décennies.

ANNEXES

ANNEXE 1



Case postale 1250, succursale Hull (Québec), Canada J8X3X7

www.uqo.ca/ethique

Comité d'éthique de la recherche (CER)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Apport de la diaspora à l'égard de la violence faite aux femmes dans le contexte post-conflit en Afrique.

Chercheur principal : Irène Lusikila (étudiante, sciences sociales) - Lévy, Charmain (directrice de recherche)

Nous sollicitons par la présente votre participation à la recherche en titre, qui vise à mieux comprendre pour quelles raisons les membres de la diaspora africaine, constitués en associations, ne répondent pas à travers des actions, au développement de leurs pays d'origine dans le domaine de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit.

L'objectif de ce projet est de documenter la littérature sur les projets de la diaspora sur la question de la violence faite aux femmes dans leur pays d'origine. *Le but est de mettre en évidence l'importance de cette forme de violence dans la littérature et aussi de susciter la mise en place d'une structure formelle dans la diaspora africaine susceptible d'orienter leurs projets sur la question cruciale des violences faites aux femmes en contexte post-conflit dans leurs pays d'origine.*

Votre participation à ce projet de recherche, qui ne comporte aucun risque, consiste à une entrevue d'au moins 1h au lieu et place que vous auriez choisi qui peut être soit à votre domicile ou dans une vidéoconférence que nous planifierons ensemble. Cette entrevue est constituée des questions auxquelles vous répondrez. Puisque la présente entrevue pourrait être enregistrée, nous aimerions obtenir votre permission pour cela, en vue de nous permettre de rédiger notre travail avec les données recueillies.

La confidentialité des données, « notamment à des fins de contrôle, sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais ». Comme les résultats de cette recherche pourraient faire l'objet de publications scientifiques dans des revues académiques, nous sollicitons d'emblée votre accord pour l'utilisation des données que nous aurions saisies au cours de nos entretiens. **Pour garder vos informations personnelles confidentielles, nous allons recourir à l'usage de noms fictifs.**

Les associations participantes seront nommées, avec autorisation, lors de la diffusion des résultats ;

Nous conserverons les données sous clé et dans un ordinateur de notre bureau sécurisé par un mot de passe. Seuls les chercheurs de ce présent projet (ci-haut citées) y auront accès. Les données recueillies sont conservées pour une période 5 ans au terme de laquelle elles seront détruites (supprimées de l'ordinateur) et le format papier sera détruit.

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Le but essentiel de cette présente recherche est de participer l'avancement des connaissances dans nos champs d'études respectifs, les sciences sociales en général et les sciences de la communication en particulier. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique pour toutes questions liées à la présente recherche, vous pouvez contacter la chercheuse principale Irène Lusikila dont les coordonnées figurent ci-dessous, à la dernière page du présent formulaire. Pour tout ce qui est lié aux aspects éthiques du présent projet, vous pouvez contacter le comité d'éthique et de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à l'adresse suivante :

[REDACTED]
[REDACTED]
283, boul. Alexandre-Taché, pièce E-2200
Case postale 1250, Succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
[REDACTED]

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques et professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de l'étude sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement de la recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Vous avez le droit de demander le retrait complet de votre participation ou la demande la destruction totale ou partielle des données fournies par téléphones ou par courriel. Après votre demande, les données recueillies en entrevue seront supprimées (enregistrements) et les notes détruites.

ANNEXE 2

Guide d'entretien

La présentation succincte de l'organisme

- Auriez-vous l'amabilité de me faire la présentation de votre organisme?
- Pouvez-vous me relater l'histoire de votre organisme et me faire part des raisons qui vous ont poussés à le créer.
- Quelle est la vision de votre organisme? (Quels sont vos objectifs)

Composition de l'organisme

- Combien de membres y a-t-il dans votre organisme.
- Y a-t-il des femmes dans votre organisme? Combien?
- Êtes-vous issus d'une même communauté, du même pays?

Le projet

- Élaborez-vous des projets d'appui au développement dans vos pays d'origine?
- Quels sont vos domaines d'actions de vos projets en Afrique?
- Entrenez-vous des projets pour l'épanouissement de la femme? Dans quel domaine.
- Avez-vous déjà élaboré et exécuté des projets relatifs à la violence faite aux femmes dans votre pays d'origine? Sinon, y avez-vous déjà pensé.
- Quelle importance donnez-vous à la question des droits des femmes?
- Quels sont les pays où vos actions sont principalement menées?
- Quelles sont les raisons qui motivent l'orientation de vos projets? (Ex; les groupes cibles, domaines d'actions...)
- Avez-vous des projets en cours?
- Quels sont les obstacles rencontrés dans l'exécution de vos actions dans vos pays d'origine?
- Qu'en est-il de la violence faite aux femmes dans vos pays d'origine?

La relation avec les ONG locales, la société civile locale

- Avez-vous un lien avec les ONG locales? La société civile locale?
- Comment vos projets a-t-il été accueilli dans votre ville, ce quartier? Par les autorités, la population.
- Votre organisme est-il officiellement reconnu (enregistré) ici au Québec dans votre pays?
- Existe-t-il dans votre pays, un organe gouvernemental qui chapeaute les initiatives de la diaspora ?
- Si oui, quel est-il? De quelle manière vous aide-t-il?

Présentation de l' interviewé(e)

Avant de terminer notre entretien, pourriez-vous vous présenter? Votre rôle au sein de

L'organisme, que faites-vous dans la vie, etc. Des souhaits pour l'avenir?

Remerciements

ANNEXE 3



Le 11 avril 2024

À l'attention de :
Irène Lusikila
Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Projet #: 2024-3187

Titre du projet de recherche : L'apport de la diaspora à l'égard de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique.

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par le CER de l'UQO. Suivant l'examen de la documentation reçue, nous constatons que votre projet de recherche rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO est par conséquent émis en date du 11 avril 2024. Nous désirons vous rappeler que pour assurer la validité de votre certificat d'éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire, chaque année, un rapport de suivi continu à l'aide du formulaire *F9 - Suivi continu*. Le prochain suivi devra être fait au plus tard le :

11 avril 2025.

Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat.

Si des modifications sont apportées à votre projet, vous devrez remplir le formulaire *F8 - Modification de projet* et obtenir l'approbation du CER avant de mettre en œuvre ces modifications. Finalement, lorsque votre projet sera terminé, vous devrez remplir le formulaire *F10 - Rapport final*.

Notez qu'en vertu de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, il est de la responsabilité des chercheurs d'assurer que leurs projets de recherche conservent une approbation éthique pour toute la durée des travaux de recherche et d'informer le CER de la fin de ceux-ci.

Nous vous souhaitons bon succès dans la réalisation de votre recherche.

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Approbation du projet par le comité d'éthique - 3

Comité d'éthique de la recherche - UQO 1 / 2

Exporté le 2024-05-27 05:49 par Lusikila, Irène --- CODE DE VALIDATION NAGANO:
uqo-b8acdb24-1c17-4980-9420-5d0bdc1834b0 <https://uqo.nagano.ca/verification/uqo-b8acdb24-1c17-4980-9420-5d0bdc1834b0>

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de notre politique en cette matière.

Projet # : 2024-3187

Titre du projet de recherche : L'apport de la diaspora à l'égard de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique.

Chercheuse principale :
Irène Lusikila

Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Directrice de recherche :

Charmain Levy

Professeure, Université du Québec en Outaouais

Date d'approbation du projet : 11 avril 2024

Date d'entrée en vigueur du certificat : 11 avril 2024

Date d'échéance du certificat : 11 avril 2025

Caroline Tardif

Attachée d'administration, CÉR

pour André Durivage, Président du CÉR

Signé le 2024-04-11 à 14:01

NAGANO
www.semiweb.ca

Approbation du projet par le comité d'éthique - 3

Comité d'éthique de la recherche - UQO

ANNEXE 4



Objet : Demande d'autorisation de nommer l'organisation

Je viens solliciter votre autorisation pour nommer votre organisation lors de la diffusion des résultats de la présente recherche sur « L'apport de la diaspora africaine sur la question de la violence faite aux femmes dans un contexte post-

Nom du participant : _____ Signature du participant _____

Date : _____

ANNEXE 5



Objet : Recrutement

Nous sommes présentement à la recherche de participants pour prendre part à un projet de recherche s'intitulant « *Apport de la diaspora à l'égard de la violence faite aux femmes dans un contexte post-conflit en Afrique.* » Les participants que nous recherchons doivent :

- ***Être responsable d'une association de la diaspora ou de son représentant ; majeur et apte ; appartenir à une association de la diaspora.***
- ***Membres de la diaspora africaine francophone de la province du Québec"***
- ***Mener des actions dans le pays d'origine en Afrique.***

Ce projet est mené par *Irène Lusikila, dirigée par Levy Charmain*, professeure au département de Sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais.

Le but du projet est de documenter l'apport de la diaspora africaine à l'égard de la violence faite aux femmes dans les pays d'origine dans un contexte post-conflit, car cette question est très peu rapportée dans la littérature. *Le* but est de mettre en évidence l'importance de cette forme de violence dans la littérature quant aux actions menées par la diaspora africaine francophone de la province du Québec. Votre participation implique une heure du temps en entrevue en ligne ou en personne à votre domicile *en vue de répondre à un questionnaire*. La période de recrutement commence à partir du 10 avril 2024.

Pour en savoir plus, veuillez contacter Irène Lusikila ; [REDACTED]
[REDACTED].

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'UQO.

BIBLIOGRAPHIE

Abellán, B., & Welocalize, L. S. (2022). *Chapitre 7 l'application de l'approche féministe à l'action humanitaire*. Institut d'études sur les conflits et l'action humanitaire. Espagne.

Adam, E. E., & Egboh, C. M. (2018). *Narrating the woes of women in wartime: Examples from Akachi Adimora-Ezeigbo's Roses and Bullets and Chimamanda Ngozi Adichie's Half of a Yellow Sun*. In *Gender and Development in Africa and Its Diaspora* (pp. 31-48). Routledge.

Affaires mondiales Canada (2017). *Intégration d'une perspective de genre*. En ligne, consulté le 20 mai 23 <https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/mainstream-integration.aspx?lang=fra>

Agbodjan, E. D. (2007). L'usage de la microfinance dans les situations de post-conflit: une revue de la littérature. *Autrepart*, (4), 227-240.

Agboli, C. (2017). La diaspora togolaise des années 1960 à nos jours: histoire, répartition géographique et apports dans le développement économique du Togo. Éditions L'Harmattan.

Alexandre, M. (2013). La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple, *Recherches Qualitatives*, 32(1), 26-56

Allina, É. (2019). 1 Du colonialisme à l'impérialisme. In P. Beaudet & al. *Enjeux et défis du développement international: Acteurs et champs d'action. Édition nouvelle et actualisée* (pp. 11-18). Ottawa: University of Ottawa Press.

Assemblée nationale. (2022) *Audition du docteur Denis Mukwege, prix nobel de la paix 2018*. Compte rendu de réunion n° 9 - Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. 15^e législature Session 2021 – 2022.

Assogba, Y. (2002). Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 98-110.

Assogba, Y. (2008). « Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ? ». Document présenté à la conférence internationale Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie à l'Université du Québec en Outaouais, 24 et 25 septembre 2008.

Auclair, I., & Brière, S. (2019). Chapitre 2. Parcours des femmes dans divers emplois historiquement masculins au Québec: que peuvent nous apprendre les organisations sur les pratiques inclusives et égalitaires? In GRH, RSE et emplois (pp. 37-57). Vuibert.

Baby-Collin, V., Cortes, G., Faret, L., & Guétat-Bernard, H. (Eds.) 2009. *Migrants des Suds*. IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.5798

Baird, S. (2013). Political attitudes in the Sudanese diaspora and the influence of region of origin/thesis presented in partial requirement of the masters of political science by Stephen Baird; [directrice de recherche, Tania Gosselin].

Banque Mondiale (2019, 8 avril). 2018, une année record pour les envois de fonds dans le monde. Banque Mondiale. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/04/08/record-high-remittances-sent-globally-in-2018>

Bardon, P., & Libaert, T. (2012). *Le lobbying*. Dunod.

Beaudet, P., Caouette, D., Haslam, P. A., & Benhmade, A. (2019). *Enjeux et défis du développement international : acteurs et champs d'action* (Édition nouvelle et actualisée). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Beerli, C. (2010). La violence à l'égard des femmes en temps de guerre : les États doivent faire plus pour y mettre fin. Comité international de la Croix Rouge <https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/statement/women-statement-2010-10-31.htm> consulté le 28 août 2023.

Ben-Rafael, E. 2013. « *Diaspora* ». *Current Sociology Review*, Vol.61, N.5-6: 842-861.

Besson, E. (2008). Les migrants, acteurs du développement solidaire: Soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine.

Blais, M. (2018). Masculinisme et violences contre les femmes: une analyse des effets du contre-mouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois.

Boserup, E., (1970), *Woman's Role in Economic Development*. Londres et New York. Allen & Unwin. (trad. française 1983).

Boutin, G. (2018). La conduite de l'entretien individuel. In *L'entretien de recherche qualitatif, 2e édition: Théorie et pratique* (2nd ed., pp. 107–130). Presses de l'Université du Québec.

Boutin, G. (2018). La collecte, l'organisation et l'analyse des données. In *L'entretien de recherche qualitatif, 2e édition: Théorie et pratique* (2nd ed., pp. 131–144). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1n35c2m.12>

Carter, Sean. 2005. "The Geopolitics of Diaspora." *Area* 37 (1): 54–63.

Castles, S. (1997). Globalización y migración: algunas contradicciones urgentes. Discurso inaugural presentado en la reunión del Consejo Intergubernamental del MOST/UNESCO, 16.

Caouette, D. (2019). Introduction générale. In Beaudet, P. & al. *Enjeux et défis du développement international: Acteurs et champs d'action. Édition nouvelle et actualisée.* (pp.1-4) University of Ottawa Press.

Cattaruzza, A., & Dorier, E. (2015). Postconflit: entre guerre et paix? *Hérodote*, 158(3), 6-15.

Center for Development and Population Activities. CEDPA (1997) « Genre et développement » Repéré à <http://ibdigital.uib.es/greenstone/collect/cd2/index/assoc/cepal000/3.dir/cepal0003.pdf>

Charbonneau, P. A. (2018). *Culture et diaspora: le perpétuel regard vers le passé? essai sur les récentes vagues de migration des Juifs de France vers Israël* (essai de maîtrise, Université du Québec en Outaouais).

Corbet, É. (2000). Les concepts de violence et de maltraitance. Actualité et dossier en santé publique, 31, 20-25.

Coulibaly, D., & Omgba, L. D. (2021). Why are some African countries succeeding in their democratic transitions while others are failing? *Oxford Economic Papers*, 73(1), 151-177.

Cuillerier-Serre, S. (2013). *Violence envers les femmes: une problématique toujours d'actualité: portrait de la réalité québécoise et canadienne.* Conseil du statut de la femme.

Damant, D., Bélanger, J. & Paquet, J. (2000). Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire. *Criminologie*, 33(1), 73-95.

Darden, J.T. 2004. The Significance of White Supremacy in the Canadian Metropolis of Toronto. Lewiston: The Edwin Mellon Press.

Daum, C. (1998). Développement des pays d'origine et flux migratoires: la nécessaire déconnexion. *Hommes & Migrations*, 1214(1), 58-72.

Dean A. (2014). Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. *Une arme de guerre : le viol et les violences sexuelles contre les femmes en République démocratique du Congo. Comment le Canada peut se mobiliser et mettre fin à l'impunité.* Repéré à https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/parl/xc11-1/XC11-1-1-412-4-fra.pdf

Deslandes, Charles, Emond, Monica, Lalande-Bernatchez, Jonathan, Meilleur, Kathy, Pronovost, Véronique (sous la dir.), Guide de méthodologie en science politique. Normes

méthodologiques et stratégies de recherche destinées aux étudiants et étudiantes de premier cycle, 4^{ème} édition, Montréal, Centre Paulo-Freire, 2012.

Dorier-Apprill, E., & Joncheray, M. (2013). Territoires fragmentés et temporalités post-conflit: décomposition et recompositions territoriales entre guerre et paix en république du Congo. Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 136(5), 111-125.

Drescher, M. (2008). La diaspora africaine au Canada: le cas des francophones à Montréal et à Toronto. *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 28(2), 28-66.

Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'Aegis*, 7(4-Hiver), 47-58. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657925/> consulté le 12 janvier 24.

Frazier, J. W., Darden, J. T., & Henry, N. F. (Eds.). (2010). *The African diaspora in the United States and Canada at the dawn of the 21st century*. Global Academic Publishing.

Freitas, I. (2017). *On the road to peace: peace education as a driver for positive peace in post-agreement Colombia* (Doctoral dissertation).

Fortin, M. F., & Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives. Chenelière éducation.

Fortin, M. F., & Gagnon, J. (2022). Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives. Chenelière éducation.

Gauthier, B. (2003). « La structure de la preuve », dans Gauthier, B. (dir. Publ.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4^e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 130-158.

Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données*. Presse de l'Université du Québec. (7^è éd.). Presses de l'Université du Québec.

Goetz, A.M. (s.d). La violence sexuelle comme tactique de guerre et la résolution 1888 du Conseil de sécurité: les prochaines étapes... Fonds de développement des Nations Unies pour la femme UNIFEM. Chroniques ONU. Consulté le 13 mars 24 sur <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-violence-sexuelle-comme-tactique-de-guerreet-la-resolution-1888-du-conseil-de-securite-les>

Grdr Migration-Citoyenneté-Développement (2010). *Soutenir la diaspora dans ses projets de développement économique de la région de Sédhio*. Consulté le 13 mars 24 sur <https://www.grdr.org/Soutenir-la-diaspora-dans-ses-projets-de-developpement-economique-de-la-region>

Grossman, J. (2019). Toward a definition of diaspora. *Ethnic and Racial Studies*, 42(8), 1263-1282.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). (2023). Les droits humains des femmes et les problématiques liées au genre dans les situations de conflit et d'instabilité, Recrudescence de la violence fondée sur le genre dans les zones de conflit et d'après conflit. Consulté le 15-10-23 <https://www.ohchr.org/fr/women/womens-human-rights-and-gender-related-concerns-situations-conflict-and-instability>

Human Rights Watch, juin 2002, « La République démocratique du Congo. La guerre dans la guerre, violences sexuelles contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo »

Institut national d'études démographiques, Ined. (2018, 28 mars). « Les migrations dans le monde. » Consulté le 30 avril 19 sur <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/les-migrations-dans-le-monde/>

Itzigsohn, José, Carlos Dore Cabral, Esther Hernández Medina, and Obed Vázquez. 1999. "Mapping Dominican Transnationalism: Narrow and Broad Transnational Practices." *Ethnic and Racial Studies* 22 (2): 316–339.

Jaccoud, M. (2006). Johanne Carbonneau, Violence conjugale, des spécialistes se prononcent, Montréal, Remue-ménage, 2005, 244 p. *Recherches sociographiques*, 47(2), 438-440.

Jaffrelot, C., & Therwath I. 2007. "The Sangh Parivar and the Hindu Diaspora in the West: What Kind of 'Long-Distance Nationalism'?" *International Political Sociology* 1 (3): 278–295.

Josse, E. (2017). Les violences sexuelles dans les contextes de conflit et de post-conflit. *Conflits, Catastrophes, Situations humanitaires*, 1(1), 37-43.

Kabeer, N. (2006). *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement*: manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention. [1552501787.pdf \(dspacedirect.org\)](https://www.dspacedirect.org/1552501787.pdf)

Kane, A. (2001). Diaspora villageoise et développement local en Afrique: le cas de Thilogne association développement. *Hommes & migrations*, 1229(1), 96-107.

Keïta, S. 2009. Chapitre 9. Migrations internationales et mobilisation des ressources : Les Maliens de l'extérieur et la problématique du développement. In Baby-Collin, V., Cortes, G., Faret, L., & Guétat-Bernard, H. (Eds.), *Migrants des Suds*. IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.5840.

Kenway, J., & Fitzclarence, L. (1997). Masculinity, violence and schooling: challenging 'poisonous pedagogies'. *Gender and education*, 9(1), 117-134.

Lacroix, M., & Sabbah, C. (2007). La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivant des conflits ethniques: défis pour la pratique 1. *Reflets*, 13(1), 18-40.

Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). *Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? Santé mentale au Québec*, 21(2), 93-116.

Leroy, C. (2018). Module 8 - *Genres en solidarité internationale*, Montréal, Université de Montréal. Faculté des arts et des sciences. PRAXIS - Centre de développement professionnel, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3347814>

Les organisations, é. d. e. c. a. s. s., & France, d. e. (2018). *Comprendre et promouvoir la contribution de la diaspora dans le développement du Burkina Faso*.

Levy, C., & Martinez, A. (2019). Introduction. In C. Levy & A. Martinez (Eds.), *Genre, féminismes et développement: Une trilogie en construction* (pp. 1–16). University of Ottawa Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvktrxfp.5>

McAuliffe, M. et L.A. Oucho (éd.), 2024. *Rapport sur les migrations dans le monde 2024*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

Mace, G. et Pétry, F. (2000). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec: presses de l'Université Laval.

Maggi, J., Sarr, D., Green, E., Sarrasin, O., & Ferro, A. (2013). *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*

Maltez, R. A. (2011). *La migration internationale et ses effets sur le plan socioculturel sur les communautés d'origine des migrants, en milieu rural: une étude de cas au Salvador* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Montréal).

Martinez, Andrea. 2008. « Genre et développement : enjeux et luttes des femmes du Tiers-monde ». Dans Pierre Beaudet, Paul Haslam et Jessica Schafer, dir., *Introduction au développement international*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 70-85.

Maxwell, J. A. (2013). *Qualitative research design: An interactive approach* (3e éd.). Sage publication.

Mensah, J. (2002). *Black Canadians: History, Experience, Social Conditions* (Halifax: Fernwood Publishing), (Listed in Quill & Quire's Books for Everybody, Fall 2002), 292 pages (Revised Edition of Black Canadians, 2010) 293 pages.

Mimche, H., & Tourère, Z. 2009. Chapitre 3. Circulations migratoires des élites économiques dans l'ouest du Cameroun : Le cas des « antiquaires ». In Baby-Collin, V., Cortes, G., Faret, L., & Guétat-Bernard, H. (Eds.), *Migrants des Suds*. IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.5820

Mission des Nations-Unies au Soudan du Sud, MINUSS (2018). *Projet d'amélioration de l'accès des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre à la justice et à la sécurité dans le processus de consolidation de la paix au Mali*. Bamako.

Moisan, Marie, (1993). *Pour que cesse l'innacceptable avis sur la violence faite aux femmes* / [Conseil du statut de la femme ; recherche et rédaction [...], Québec, Conseil du statut de la femme, 2002, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Mucchielli, A. (dir.) (2004) *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Éditeur Armand Colin, Paris.

Mukakayumba, É. (1995). Rwanda: la violence faite aux femmes en contexte de conflit généralisé. *Recherches féministes*, 8(1), 145-154.

Mullings, B. (2011). Governmentality, diaspora assemblages and the ongoing challenge of "development". *Antipode*, 44, 406-427.

My diaspora. (2022) *Les migrations dans le monde*. Disponible sur [My Diasporas \(my-diasporas.com\)](https://mydiasporas.com) consulté le 20 mai 22.

Nagels, N. (2019). *Genre et développement*. (pp. 135-142). University of Ottawa Press.

Nahoum-Grappe, V. (2011). *Violences sexuelles en temps de guerre*. *Inflexions*, (2), (N°17) p. 123-138.

Natoua, S. (2018). *La contribution de la diaspora ivoirienne de la ville de Gatineau-Ottawa au développement des ménages de leur pays d'origine: le cas des ménages de la ville d'Abidjan* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais).

Nazaire, M. (2018). *La participation de la diaspora haïtienne du Québec au développement local en Haïti* (Mémoire de maîtrise Université du Québec à Rimouski).

Ndiaye, S. (2010). *Atelier de renforcement méthodologique des boursiers de la Fondation FORD*. UGB de Saint-Louis.

Nkenda, M. M. (2014). *Enjeux et problèmes liés aux actions diasporiques: participation socioéconomique des diasporas africaines du Canada, au développement de leur pays d'origine* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal).

Nour, N. A. (2017). *Rôle des diasporas dans le développement territorial des États fragiles: Le cas de la Somalie* (essai de maîtrise, Université du Québec en Outaouais).

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., 1994, *Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux* in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaétan Morin, 3-22.

Rinfret-Raynor, M., Lesieux, É., Cousineau, M. M., Gauthier, S., & Harper, E. (2014). *Violences envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. PUQ

Réseau ritimo, (2010). *Genre et développement*. Repéré à <https://www.ritimo.org/Genre-et-developpement>

Tchassim, K. (2022). Femme sujet et femme objet-Approche genre et féministe de Trois femmes puissantes de Marie Ndiaye. *Rencontres*, 459-471.

Oakley, A. (1972) *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith.

OIM (2018), État de : la migration dans le monde. Genève, Suisse.

Ojó, A., Aderibigbe, I. S., et Kiprono, F. J. (Eds.). (2018). *Genre et développement en Afrique et dans sa diaspora*. Routledge

ONU, couverture des réunions et Conseil de sécurité, 9614^e séance. Doc. CS/15676 (23 avril 2024) En ligne sur <https://press.un.org/fr/2024/cs15676.doc.htm> consulté le 17 sept 24.

ONU. (2006). Mettre fin à la violence à l'égard des femmes: des paroles aux actes: étude du Secrétaire général. Nations Unies. En ligne, repéré sur <https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/publications/French%20Study.pdf> consulté le 17 sep.24.

ONU Femmes. (1995, Septembre). « *Conférences mondiales sur les femmes* » Repéré à <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>

ONU Femmes. (1995) « *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. » repéré à [BPA F Final WEB.pdf \(unwomen.org\)](https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women)

ONU Femmes (s.d.) : Règles et normes internationales : mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Consulté le 16-10-2023 <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/global-norms-and-standards>.

ONU, résolution 1325 de l'Assemblée générale, *Les femmes, la paix et la sécurité*, S/RES/1325 (2000). (31 Octobre 2000).

ONU, résolution 1820 (2008) du conseil de sécurité, 5916^e séance. Doc. ONU S/RES/1820(2008) (19 juin 2008).

ONU, résolution 2467 (2019) du conseil de sécurité, *Les femmes et la paix et la sécurité – violences sexuelles en période de conflit armé*, 8514^e séance, Doc. ONU S/RES/2467(2019) (23 Avril 2019).

Ordioni, N. (2005). L'approche genre, outil de développement ou dispositif idéologique au service de la « bonne » gouvernance mondiale? »

Organisation Mondiale de la Santé (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé, sous la direction de Etienne G. Krug, Linda L. Dahlberg, James A. Mercy, Anthony Zwi et Rafael Lozano-Ascencio, Genève, 376 pages.

Organisation des Nations Unies. Assemblée générale/ Deuxième Commission (2006, 6 octobre). *Rôle de la diaspora dans le développement économique? ni vache à lait ni solution miracle, répondent des délégations à la deuxième commission.* (AG/EF/3147) [Communiqué]. <https://press.un.org/fr/2006/agef3147.doc.htm>

Organisations, é. d. e. c. a. s. s., & France, d. e. (2018). Comprendre et promouvoir la contribution de la diaspora dans le développement du Burkina Faso.

Owusu, T. 2006. "Transnationalism Among African Immigrants in North America: The Case of Ghanaians in Canada." In *The New African Diaspora in North America: Trends, Community Building and Adaptation*, ed. K. Konadu-Agyemang, B. K. Takyi and J. A. Arthur. Lexington Books, pp. 273– 86.

Pfefferkorn, R, 2016[2012], *Genre et rapports sociaux de sexe*, Paris, Syllepse.

Plaza, S. et Ratha, D. (2011). Exploiter les ressources de la diaspora pour l'Afrique. *Diaspora pour le développement en Afrique*, 1-54.

PNUD. (2014). *Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes*, 2014-2017.

Roy, Simon N. 2010. « L'étude de cas. » In *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 5e édition, 20 :199-226. Hors collection. Québec (Canada) : Presses de l'Université du Québec.

Sarr, F. (2010). Migration, transferts et développement local sensible au genre. *Le cas du Sénégal, UN INSTRAW, UNDP, Dakar.* <https://trainingcentre.unwomen.org/instraw-library/2010-R-MIG-SEN-MIG-FR.pdf> consulté le 29-08-23

Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données.* (7^e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Scheper-Hughes, Nancy et Philippe Bourgois (2004). *Violence in War and Peace*. Oxford. Blackwell Publishing.

Sheffer, G. (1986). *A new field of study: Modern diasporas in international politics. Modern diasporas in international politics*, 8. New York, Saint Martin Press.

Shein, Y. and Barth. A. 2003. "Diasporas and International Relations Theory." *International Organization* 57 (3): 449–479.

Statistique Canada. (2019). Diversité de la population noire au Canada: un aperçu : Sous-titre si indiqué. Consulté le 08-09-24 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2019002-fra.htm>

Unesco, R. (2008). *Le viol comme arme de guerre. Confluences Méditerranée*, 2008/1 N°64. pp. 99-104. Répéré à <https://doi-org.proxybiblio.uqo.ca/10.3917/come.064.0099>

Yao, B. E. (2017). *La « glocalisation » du militantisme de la diaspora sénégalaise vivant au Canada* ((Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal).

Wayland, S. 2004. “Ethnonationalist Networks and Transnational Opportunities: The Sri Lankan Tamil Diaspora.” *Review of International Studies* 30 (03): 405–426.

Henry, Y. (s.d). Womenwin. définition du conflit/post-conflit. Repéré à [Définition du conflit/post-conflit | Guides Women Win \(guides-womenwin-org.translate.google\)](#)

Zaher, H. (2001) « *Femmes et développement : approche genre* », Université Laval, Québec, 10.13140/RG.2.2.16829.28640.